

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 — Juge Beti Hohler
8 Procès — Salle d'audience n° 1
9 Mercredi 3 juillet 2024.
10 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:32:58] Veuillez vous lever.
12 L'audience à la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
15 TÉMOIN : CAR-D29-P-5012 (*sous serment*)
16 (*Le témoin s'exprimera en français*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:20] Bonjour à tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez appeler l'affaire, s'il vous plaît.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:33:29] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Madame, Monsieur les juges.
21 Il s'agit de la situation en République centrafricaine II, en l'affaire *Le Procureur c.*
22 *Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire :
23 ICC-01/14-01/18.
24 Et nous sommes en audience publique.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:41] Merci beaucoup.
26 Je demande aux parties de bien vouloir se présenter.
27 L'Accusation, je vois que votre équipe a changé.
28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:33:51] Effectivement. Bonjour à tous.

- 1 Bonjour, Mesdames... Madame, Messieurs les juges.
- 2 L'Accusation est représentée par Olivia Struyven, Yassin Mostfa et moi-même,
- 3 Kweku Vanderpuye.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:08] Merci beaucoup.
- 5 Maître ?
- 6 M^e RABESANDRATANA : [09:34:10] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour,
- 7 Madame et Messieurs les juges. Bonjour tout le monde.
- 8 L'équipe est la même, M^{me} Paolina Massidda, M. Larivière et moi-même, Elisabeth
- 9 Rabesandratana. Merci.
- 10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:24] Et... ? Maître
- 11 Rabesandratana, pouvez-vous répéter les noms, s'il vous plaît, aux fins du compte
- 12 rendu — le nom de vos collègues ?
- 13 M^e RABESANDRATANA : [09:34:42] (*Intervention inaudible*)
- 14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:45] Très bien. M. Alexis
- 15 Larivière, voilà, c'était le nom qui manquait. Très bien, merci.
- 16 Et les anciens... les représentants des anciens enfants soldats.
- 17 M^e GRABOWSKI (interprétation) : [09:34:50] Bonjour, Monsieur le Président,
- 18 Madame, Messieurs les juges. Bonjour à tous dans la salle d'audience.
- 19 Les anciens enfants soldats sont représentés par moi-même, Anne Grabowski du
- 20 Bureau du conseil public pour les victimes et Amina Merrouche, notre stagiaire.
- 21 Merci.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:10] Merci beaucoup.
- 23 La Défense, maintenant. Nous constatons, Maître Dimitri, que votre client, mais
- 24 M. Yekatom n'est pas dans le prétoire. Aux fins du compte rendu, peut-être
- 25 pourriez-vous nous indiquer la composition de votre équipe et nous expliquer
- 26 pourquoi M. Yekatom n'est pas là.
- 27 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:35:22] Bonjour, Monsieur le Président, merci.
- 28 Bonjour, Madame la juge, Messieurs les juges. Bonjour à tous.

1 Bonjour, Abbé Antareze.

2 Effectivement, M. Yekatom n'est pas présent dans la salle d'audience, j'y arriverai
3 dans un instant. Il est représenté par M. Gyo Suzuki, M^{me} Alexandra Baer, M^{me} Lina
4 Hammi, M^{me} Anne Sophie Veillette, M^e Anta Guissé, M^{me} Sarah Bafadhel, et moi-
5 même, Mylène Dimitri.

6 Je me suis entretenue avec mon client ce matin, le quartier pénitentiaire m'a appelée
7 pour m'informer qu'il était très malade, qu'il était alité, qu'il n'était pas en mesure
8 d'assister à cette audience. J'ai alors demandé à lui parler et nous sommes parvenus
9 à un accord, à savoir qu'il renonçait à son droit d'être présent ici, dans la salle
10 d'audience ce matin, parce qu'il comprend qu'abbé Antareze a un vol ce soir et qu'il
11 est avec nous depuis des... quelques jours déjà, du fait des circonstances que vous
12 connaissez bien, Monsieur le Président, donc des circonstances très difficiles, et il est
13 déjà avec nous depuis quelques jours.

14 Mon client est au courant des questions qui restent... qu'il me reste à poser, donc,
15 dans... vu les circonstances exceptionnelles, il a accepté de renoncer à son droit d'être
16 présent, avec votre permission, évidemment, Monsieur le Président.

17 À la fin de mon contre... de mon interrogatoire, avec votre permission, j'aimerais
18 appeler mon client pour lui faire le point sur les questions et les réponses.

19 Il comprend également que M. Vanderpuye n'a pas beaucoup de questions à poser.
20 Avec votre permission, à la fin du contre-interrogatoire de M. Vanderpuye, je
21 m'entretiendrai à nouveau avec mon client. Donc, j'attends simplement de recevoir
22 une renonciation par écrit, et votre permission évidemment.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:27] Merci beaucoup.

24 Au nom des juges de cette Chambre, je puis vous dire que nous vous remercions,
25 d'abord, pour cette renonciation de la part de votre client. Vous avez parlé de
26 certaines conditions qui sont évidentes, évidemment.

27 Après la fin... Après votre interrogatoire, nous allons faire une pause, vous aurez
28 alors le temps nécessaire pour discuter avec votre client ; et il en va de même pour

1 le... le contre-interrogatoire de M. Vanderpuye. Donc, vous disposez d'un peu de
2 temps.

3 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:37:54] Merci, Monsieur le Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:56] Vous n'êtes pas
5 d'accord, Maître Proulx ?

6 M^e PROULX (interprétation) : [09:37:59] Non, je voulais simplement indiquer la
7 composition de notre équipe aux fins du compte rendu.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:08] Vous savez, c'est...
9 chaque fois qu'il arrive quelque chose d'imprévu... Voilà, vous avez tout à fait
10 raison. Donc, quelle est votre équipe ?

11 Allez-y !

12 M^e PROULX (interprétation) : [09:38:15] Bonjour à vous, Monsieur le Président,
13 Madame, Messieurs les juges.

14 Bonjour, Monsieur le témoin.

15 Bonjour à tous.

16 Notre équipe n'a pas changé et M. Ngaïssona est présent.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:20] D'abord, désolé
18 d'avoir été un peu trop vite en besogne.

19 Maître Dimitri, vous avez la parole.

20 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:38:34] Merci, Monsieur le Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:47] Maître Dimitri,
22 avant que vous ne recommenciez, je crois qu'il est important de préciser que nous
23 espérons tous que votre client se sentira mieux demain. Si ce n'est pas le cas,
24 peut-être pourriez-vous envisager de discuter avec lui pour savoir s'il serait disposé
25 à renoncer à sa présence dans la salle d'audience pour le témoin de demain.
26 Réfléchissez à cela, il n'y a pas de pression, vous avez suffisamment de temps. Je
27 vous demanderai simplement de nous en informer, si c'est le cas — pour demain.

28 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:39:26] Merci, Monsieur le Président. J'en prends

1 bonne note.

2 Si le Greffe pouvait également... Bon, je sais qu'aujourd'hui, il ne se sent pas très
3 bien, mais peut-être que le greffier... ou le Greffe pourrait se... assurer une liaison
4 vidéo pour qu'il puisse nous suivre à distance, s'il est en mesure de se déplacer pour
5 aller dans la salle de transmission.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:39:48] Effectivement, j'en
7 prends bonne note et je vois que la greffière est d'accord. Très bien, donc, c'est
8 prévu.

9 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:39:52] Merci.

10 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

11 PAR M^e DIMITRI : [09:40:00]

12 Q. [09:40:00] Rebonjour, Abbé Antareze.

13 R. [09:40:05] Bonjour.

14 Q. [09:40:06] Nous sommes presque à la ligne d'arrivée. Je sais que vous avez un
15 avion ce soir, j'ai... j'en ai... j'ai presque terminé, il me reste quelques questions et...
16 Alors, je vous... je vous remercie de votre patience.

17 Quelques clarifications, d'abord, sur certaines réponses que vous avez données hier.
18 Première question. Lors de la rencontre à la cathédrale Sainte-Jeanne d'Arc, le
19 30 janvier, vous personnellement, étiez-vous présent lors de toute la rencontre, lors
20 de toute la réunion à l'intérieur de la salle ?

21 R. [09:40:57] Merci beaucoup.

22 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges, lors de cette réunion à la salle
23 de la cathédrale Sainte-Jeanne d'Arc, le 30 janvier 2014, j'étais bel et bien présent tout
24 au long de la réunion. Et c'est moi-même qui coordonnais les débats, les échanges.

25 Q. [09:41:32] Je vous remercie.

26 Deuxième clarification. Alors, vous vous souvenez, vous avez... nous avons discuté
27 de votre rencontre à Pissa avec M. Yekatom et du fait qu'il était prévu qu'il y ait une
28 rencontre entre M. Yekatom et les Séléka qui sont à Mbaïki, notamment le colonel

1 Anour. Ma question : est-ce que le colonel Anour avait accepté d'être présent
2 initialement ?

3 R. [09:42:13] Merci beaucoup.

4 Monsieur le Président, je l'ai dit ici dans les jours précédents, que par rapport à cette
5 réunion de Jeanne d'Arc, cette réunion a été préparée en... en lien... en accord avec
6 les deux parties. Donc, nous avons pris soin de nous approcher du colonel Anour
7 qui était à Mbaïki à ce moment-là, avec ses éléments, les Séléka. Et donc, nous avons
8 parlé de cette initiative qui venait de notre part en tant que plateforme, et donc, il
9 était d'accord. Et après, on devrait aller voir M. Yekatom à Pissa pour nous
10 entretenir avec lui, et lui aussi, il était d'accord.

11 Q. [09:43:11] Autre clarification. Vous avez fait référence au... vous avez mentionné
12 que les Séléka avaient pris des réfugiés, des musulmans de certains villages
13 environnants et les avait amenés vers Mbaïki.

14 Ma question, la clarification que je veux obtenir de votre part, c'est : est-ce que vous
15 savez... est-ce que vous savez — pas pour tout, hein, pas pour tous les musulmans —
16 , mais est-ce que vous savez ce que les Séléka disaient à certains de ces musulmans
17 des villages environnants ? Est-ce que vous savez ce qu'ils leur disaient pour
18 pouvoir les amener à Mbaïki ? C'est ça ma question, ma clarification.

19 Q. [09:44:10] Merci.

20 Monsieur le Président, par rapport à cette question, moi personnellement, je ne sais
21 pas exactement ce que les Séléka ont dit à ces musulmans pour les... les ramener à
22 Mbaïki. Mais selon les informations que, moi, j'ai reçues, c'est qu'ils ont pris...
23 disons, ils sont allés les chercher, c'est parce que, eux, ils ont estimé que c'était bon
24 qu'ils viennent à Mbaïki par rapport à leur sécurité, parce que, les Séléka, ils étaient
25 basés à Mbaïki ; et aussi par rapport au fait qu'il y avait des incidents qui se
26 produisaient dans ces villages environnants à l'encontre des résidents musulmans.
27 Voilà. Donc... Et du coup, on était mis devant ce fait-là. Donc, nous avons constaté
28 que ces musulmans qui étaient dans les villages environnants, ils ont... ils sont

1 ramenés à Mbaïki.

2 Q. [09:45:27] Autre clarification, Abbé Antareze, vous avez parlé de l'incident
3 malheureux à Fatima, où l'abbé Nzalé a été... a trouvé la mort. Ma question : est-ce
4 que — parce que vous avez également mentionné que certaines personnes qui
5 auraient été témoins de cet incident auraient vu un des... un membre de la famille de
6 Mamadou Gari... Ma question : est-ce que les gens de Mbaïki — si vous le savez —,
7 est-ce qu'ils ont parlé de cet incident à Fatima ? Est-ce qu'ils ont parlé de... de... du
8 fait qu'il... on disait que le fils de Gari Mamadou aurait été vu sur la scène ?

9 R. [09:46:29] Merci, Monsieur le Président.

10 Par rapport à cet incident de... de Fatima où l'abbé Nzalé a eu la mort et qu'il y avait
11 des... des témoins qui ont dit qu'il y avait un membre de la famille de M. Gari, cette
12 information, c'était connu par beaucoup de gens à Mbaïki. Donc, vous savez, comme
13 j'ai dit ici que le quartier Fatima, c'est un quartier qui est habité en majorité des
14 ressortissants de la Lobaye, donc de Mbaïki et autres, donc... Oui, oui, l'information
15 était sue, était sue par beaucoup de personnes à... à Mbaïki.

16 Q. [09:47:32] Et lorsque cette information est sue à Mbaïki, Abbé Antareze, qu'est-ce
17 que les gens disent sur cet incident et sur le retour de certains musulmans à Mbaïki ?

18 R. [09:47:47] Merci.

19 Monsieur le Président, bon, par rapport à cette question, je n'ai pas vraiment de... de
20 souvenir, mais je sais que l'information était sue par les gens. Donc, j'ai pas vraiment
21 de souvenir par rapport à ça.

22 Q. [09:48:22] Prochain thème, Abbé Antareze.

23 Je... Sans nécessairement que vous soyez témoin visuel, avez-vous entendu parler du
24 meurtre de l'imam de Bagandou ?

25 R. [09:48:41] Merci, Monsieur le Président.

26 J'ai entendu parler de... de ce meurtre-là, de l'imam de Bagandou. Comme vous le
27 savez, comme j'ai dit ici, que... que Bagandou fait partie des paroisses de... du
28 diocèse de Mbaïki, donc, à Bagandou, il y a une équipe des prêtres, il y a aussi une

1 équipe des religieuses, des sœurs comboniennes, qui travaillent là-bas. Donc, s'il y a
2 des choses qui se passent là-bas, du coup, nous qui sommes ici à l'évêché, avec
3 l'évêque, c'est sûr qu'on est au courant. Mais je n'ai pas vraiment de détails par
4 rapport à cette situation, je n'ai pas vraiment de détails à vous donner maintenant,
5 parce que, aussi, ça fait longtemps, et puis c'était une situation que, nous, on ne
6 maîtrisait pas, à vrai dire. Mais on avait l'information que l'imam de Bagandou a
7 été... a été tué.

8 Q. [09:50:04] Je comprends.

9 Et ce qui m'intéresse, Abbé Antareze, c'est pas du tout les détails du meurtre de
10 l'imam de Bagandou, mais les conséquences de ce meurtre sur la population de
11 Bagandou. Est-ce que vous savez qu'est-ce qui se passe avec la population de
12 Bagandou suite à ce meurtre, si vous le savez, si vous en avez entendu parler, parce
13 que je comprends que vous n'êtes pas témoin visuel.

14 R. [09:50:35] Merci, Monsieur le Président.

15 Nous avons eu l'information qu'à partir de... du meurtre de l'imam de Bagandou,
16 beaucoup de... de musulmans ont quitté, donc ont quitté Bagandou. Donc, c'était...
17 c'était une scène de... on disait que c'était une scène de panique. Donc, ils ont quitté.
18 Je... Je me souviens pas... Je me souviens plus, est-ce que c'était à cette occasion que...
19 que les Séléka de Mbaïki sont allés les... les ramener à Mbaïki ? Est-ce que, eux-
20 mêmes, ils ont trouvé leurs propres moyens pour venir, pour... disons, pour
21 s'enfuir ? Ça, j'ai pas vraiment de... de souvenir là-dessus.

22 Q. [09:51:31] Je vous remercie. Je passe à nouveau à un autre thème. Je voudrais
23 parler de Mbata.

24 Vous avez effleuré Mbata hier, vous avez mentionné Mbata à 12 h 12, et vous avez
25 parlé de certaines représailles de la part des Séléka. Ma question, Abbé Antareze :
26 savez-vous si, à ce moment-là, au moment des... des... des incidents par les Séléka,
27 savez-vous si quelqu'un de la mission catholique est allé à Mbata ?

28 R. [09:52:21] Merci, Monsieur le... le Président.

1 Nous avons été... j'ai le souvenir de l'incident de... de Mbata, comme je l'ai dit hier...
2 — hier ou avant hier, je sais plus —, donc, et je me... j'ai le souvenir qu'après
3 quelques semaines, je crois, après cet incident de Mbata, l'évêché, à travers l'abbé
4 Maximin, qui était le directeur de la Caritas, avec l'abbé Alain Le Patrick, qui fut
5 curé de Mbata, donc c'est un prêtre qui... qui connaissait bien la localité de Mbata,
6 parce qu'il était curé de cette paroisse là. Je crois qu'en ce moment, il devait être soit
7 à Saint-Augustin, quelque chose comme ça. Et donc, probablement, si mes souvenirs
8 sont bons, avec le préfet, avec le préfet Alexandre, ils se sont déplacés sur le lieu, à
9 Mbata, pour... pour constater, hein, pour voir aussi de leurs propres yeux. Et puis
10 aussi, peut-être, je sais pas... je ne sais pas si est-ce qu'ils avaient amené aussi des...
11 des vivres avec eux, parce qu'il y avait abbé Maximin comme directeur de la Caritas.
12 Mais de toute façon, j'ai le souvenir qu'il y avait... il y avait une réaction de la part de
13 l'évêché à travers ces prêtres-là, à travers l'abbé Maximin et l'abbé Alain Le Patrick.
14 Et je... je pense avec le préfet aussi.

15 Q. [09:54:32] Et qu'est-ce qu'ils vous rapportent de ce qu'ils ont constaté sur ce qui
16 s'est passé à Mbata à ce moment-là ? Qu'est-ce que l'abbé Alain Le Patrick et l'abbé
17 Maximin vous rapportent ?

18 R. [09:54:53] Merci, Monsieur le Président.

19 Bon, à vrai dire, en ce moment précis, moi, je ne me souviens pas vraiment de... de ce
20 qu'ils nous ont rapportés, mais je peux dire qu'ils étaient partis là-bas. Et donc, c'était
21 un fait. Donc, est-ce qu'ils ont tenu une réunion ? Est-ce qu'ils ont fait quoi ? Bon,
22 moi, à ce moment, vraiment, je n'ai pas de souvenir précis par rapport à cela.

23 Q. [09:55:26] Et, Abbé Antareze, est-ce qu'abbé Maximin et abbé Mozanga, c'est la
24 même personne ?

25 R. [09:55:44] Merci, Monsieur le Président.

26 Abbé Maximin et abbé Mozanga, c'est la même personne. Donc, son nom de famille,
27 c'est Mozanga, et son prénom, c'est Maximin. Donc, abbé Maximin Mozanga qui
28 était directeur de la Caritas, comme je l'ai dit, et aussi, il était le vicaire... le vicaire de

1 l'évêque, donc il était comme l'adjoint de l'évêque. Donc il y avait des missions que,
2 lui, il allait au nom de l'évêque. Voilà.

3 Q. [09:56:14] Merci.

4 Et donc, juste pour que ce soit très clair, parce que c'est pas... il y a une confusion
5 dans le procès-verbal. Les deux personnes qui sont allés avec le préfet Alexandre
6 Kouroupé-Awo, c'est ce sont l'abbé Alain Le Patrick et l'abbé Maximin Mozanga. Je
7 prononce bien les deux noms ?

8 R. [09:56:45] Merci, Monsieur le Président.

9 Donc, deux prêtres : abbé Maximin Mozanga et abbé Alain Le Patrick. C'est son
10 prénom, mais son nom c'est Mokopame. Voilà.

11 Q. [09:57:09] Je vous remercie. Et dernière question sur ce thème de...

12 *(Interprétation) (Fin de l'intervention non interprétée)*

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:57:11] Maître Dimitri, vous
14 êtes un peu trop rapide. Il n'est pas nécessaire de vous hâter, nous avons
15 suffisamment de temps.

16 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:57:21] Merci, Monsieur le Président.

17 Q. [09:57:24] *(Intervention en français)* Abbé Antareze, dernière question sur ce thème
18 de Mbata.

19 Est-ce que les deux abbés vous ont parlé de maisons brûlées à Mbata par les Séléka ?

20 Est-ce que vous avez souvenir de ça ?

21 R. [09:57:43] Merci, Monsieur le Président.

22 Je l'ai dit tantôt que, là, présentement, je n'ai pas vraiment de souvenir détaillé, hein,
23 de... de cet incident-là, mais j'ai aussi le souvenir que, suite à l'incident, il y a eu des
24 représailles de la part des Séléka qui venaient de Mbaïki. Donc, c'était lié directement
25 à l'incident. Mais les... les abbés avec le préfet, ils sont allés sur le terrain plus tard.
26 Donc, il y a eu incident, il y a eu représailles. Bon... Mais la mission de l'évêché avec
27 le préfet est partie plus tard, si mes souvenirs sont bons.

28 Q. [09:58:46] Et avez-vous entendu parler d'un individu du nom de Lawa Lawa ?

1 R. [09:59:00] Merci, Monsieur le Président.

2 Je... Je me souviens avoir écouté ce nom ou bien ce sobriquet, Lawa Lawa. Oui, oui,
3 du côté de... Je ne sais pas si c'était lié à... à Bangui-Bouchia ou Bouchia, ou Mbata,
4 mais c'était de ce côté-ci. Donc, Lawa Lawa, là... Parce qu'il y a des... il y a des noms
5 dont on peut se souvenir facilement. Voilà. Ce... ce nom, Lawa Lawa, là, je pense que
6 je l'ai déjà écouté. Voilà.

7 Q. [09:59:43] Et lorsque vous entendez ce nom, Lawa Lawa, dans... relié à soit Mbata,
8 soit Bangui-Bouchia, ou dans ces... dans ces lieux-là, est-ce que ce Lawa Lawa, selon
9 ce que vous entendez, est-ce que... est-ce qu'il a un groupe ou il est seul ?

10 R. [10:00:08] Merci, Monsieur le Président.

11 Ça m'étonnerait qu'il soit seul, parce qu'on nous parlait d'un groupe, d'un groupe...
12 d'un groupe non identifié. Voilà, ça, c'était l'information qu'on a reçue. Donc, un
13 groupe, c'est pas... ce n'est pas un seul individu. Mais le nom Lawa Lawa, comme si
14 c'était lui un peu le... le meneur, non ? Le leader. Parce qu'on écoutait parler de son
15 nom.

16 Q. [10:00:57] Et Abbé Antareze, ces incidents à Mbata, les... les... vous avez parlé de...
17 de... des attaques par les Séléka, là, selon ce que... ce qu'on vous rapporte, parce que
18 je comprends que vous êtes pas témoin visuel. Ma question : qu'arrive-t-il avec les...
19 les... la population de Mbata ? Les conséquences sur la population de Mbata, si vous
20 le savez ?

21 R. [10:01:28] Merci, Monsieur le Président.

22 Bon... Bon, là, maintenant là, je... Nous avons reçu l'information que la situation était
23 difficile par rapport à cet incident, parce qu'il y a eu l'incident, il y a eu représailles.
24 Donc la situation était difficile. Mais là, présentement, je ne me souviens pas
25 exactement des choses. Mais ce que je peux dire ici, c'est que c'est... c'est après tout
26 cela que nous avons constaté que les Séléka ont ramené les musulmans à... à Mbaïki.

27 Q. [10:02:20] Je vous remercie.

28 Je vais vous présenter une vidéo, Abbé Antareze.

1 M^e DIMITRI : [10:02:27] À l'onglet 4 du classeur de la Défense, CAR-OTP-00002244.

2 Je vous présente quelques secondes seulement, de 2 min 15 s à 2 min 34 s.

3 Pour les interprètes, c'est à l'onglet 41 de votre classeur, CAR-OTP-00002277, page 4,

4 lignes 36 à 39.

5 Q. [10:03:12] Abbé Antareze, j'attire votre attention sur le fait que cette vidéo est

6 datée du 27 janvier 2014. Je vous montre les images et j'aurai une seule question.

7 M^e DIMITRI : [10:03:38] Et j'attends le signe de la cabine, lorsque vous êtes prêts.

8 Merci.

9 *(Diffusion d'une bande vidéo)*

10 *[Transcription en temps réel de la vidéo n° CAR-OTP-00002244]*

11 « INI : Oui, ceux-là sont les déplacements et les déplacés de Mbata, les musulmans.

12 Tout le monde veut retourner au... [...] »

13 M^e DIMITRI : [10:04:16]

14 Q. [10:04:16] Abbé Antareze, est-ce que vous connaissez la personne qui était sur la

15 vidéo et qui présentait les réfugiés de Mbata ?

16 R. [10:04:26] Merci.

17 Monsieur le Président, la vidéo a été rapide, si rapide que je n'ai pas pu identifier la

18 personne même. Je m'excuse.

19 Q. [10:04:37] Pas de soucis, on... on va faire un arrêt sur image.

20 M^e DIMITRI : [10:04:40] Si on peut reculer un peu ?

21 *(Diffusion de la vidéo — arrêt sur image)*

22 R. [10:05:06] Oui. O.K. Merci, Monsieur le Président.

23 Je pense que, ce monsieur, il devrait être, à l'époque, soit le maire de Mbata ou... ou

24 l'un des conseillers de la municipalité de Mbata. En tout cas, ce monsieur, je l'ai déjà

25 vu. Donc, je l'ai vu. Mais est-ce qu'à ce moment, est-ce qu'il était le maire principal

26 de Mbata ou il était membre de la délégation ? C'est-à-dire... Oui, oui.

27 Q. [10:05:56] Je vous remercie. Je passe à un autre thème. On avance, j'ai presque

28 terminé.

1 Savez-vous s'il y a une mosquée à Bossongo Café ou Café Bossongo ?

2 R. [10:06:22] Merci, Monsieur le Président.

3 Par rapport à cette question, une mosquée à Café Bossongo, c'est... c'est une localité
4 que je... que je connais quand même, parce que c'est sur la route entre Pissa et... et
5 Bangui. La mosquée de Café Bossongo était... était visible parce que c'était au bord
6 de la grand-route, du goudron ; c'est la route nationale n° 6. Et juste à côté de cette
7 mosquée, il y a... ou bien il y avait l'église catholique — l'église catholique. Donc, il y
8 avait effectivement une mosquée au village Café Bossongo.

9 Q. [10:07:28] À l'époque, savez-vous s'il est arrivé quoi que ce soit à cette mosquée ?

10 R. [10:07:36] Merci, Monsieur le Président.

11 Cette mosquée de Café Bossongo, dans un premier temps, nous avons eu
12 l'information qu'elle a été détruite, et par après, lorsqu'on commençait à circuler,
13 lorsqu'on circule sur ce tronçon, on peut constater que, effectivement, cette mosquée
14 de Café Bossongo n'existait plus, donc a été détruite.

15 Q. [10:08:23] Je vais vous présenter une vidéo, Abbé Antareze, et ensuite, j'aurai
16 quelques questions. C'est une... Abbé Antareze, c'est une vidéo qui est datée du
17 21 janvier 2014.

18 M^e DIMITRI : [10:08:41] C'est à l'onglet 36 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2107-
19 1191. Je vais vous présenter de 30 secondes à 1 min 28 secondes.

20 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:09:10] Le transcrit est à l'onglet 37 du classeur de la
21 Défense, page 1, lignes 13 à 23.

22 Je vais attendre le signe de la cabine.

23 C'est bon ? Merci.

24 Q. [10:09:41] Je vous invite à regarder les images, Abbé Antareze ; ensuite, j'aurai
25 une question.

26 *(Diffusion de la vidéo)*

27 *(Interprétation d'un extrait de la vidéo n°CAR-OTP-2107-1191)*

28 « Nous sommes entourés par une... un... une foule agitée. Nous voyons... Nous

1 croisons une grande variété de groupes armés le long des routes, qui sont, pour
2 l'essentiel, des groupes de surveillance, de... d'autoprotection. Ils disent qu'ils
3 protègent leur communauté contre les soldats séléka qui ne sont qu'à 15 kilomètres
4 le long de la route.

5 Nous notons que beaucoup de maisons ont été détruites dans le village depuis que la
6 population musulmane a été chassée. On voit que les villageois sont en train de
7 démolir ici la mosquée. C'est un moment choquant dans un village. Mais dans tout
8 le pays, au cours de ces dernières semaines, les villageois ont détruit des mosquées
9 et des églises. »

10 M^e DIMITRI : [10:11:11]

11 Q. [10:11:12] Abbé Antareze, est-ce que vous... est-ce que vous reconnaissez la... la
12 mosquée de Café Bossongo ?

13 R. [10:11:24] Merci, Monsieur le Président.

14 C'est... C'est vraiment une image triste, mais, bon, je... je reconnais plus ou moins la...
15 la localité, parce que j'ai l'habitude de traverser la localité, mais pas seulement de
16 traverser, parce que j'ai... j'ai eu à... à faire des réunions dans l'église de... de Café
17 Bossongo, de faire des prières dans l'église de Café Bossongo parce que, dans mon...
18 dans mon cheminement comme dans ma formation, avant de devenir prêtre, j'étais
19 stagiaire, j'étais séminariste stagiaire à la paroisse de Pissa, de 2000 à 2001, et Café
20 Bossongo fait partie de... du territoire de la paroisse de Pissa. Donc, moi, je venais.
21 Donc, c'est une localité que je... je connais quand même. Donc, sur l'image ici, je vois
22 que, effectivement, c'était la... la localité de Café Bossongo.

23 Q. [10:12:52] Et à l'époque, lorsqu'on vous rapporte que la mosquée a été détruite, on
24 vous dit quoi ? On vous dit qu'elle a été détruite par qui ?

25 R. [10:13:05] Merci, Monsieur le Président.

26 L'information qu'on avait reçue de cette situation à Café Bossongo, on nous disait
27 que c'étaient des... c'étaient des jeunes de cette localité qui ont décidé de détruire
28 cette mosquée. Bon, moi, je pense que c'est aussi important de souligner le fait que ce

1 village de Café Bossongo, c'était un village, disons, qui était... qui était quand même,
2 disons... — ça, c'est l'impression que nous avons — qui était reconnu comme un
3 village où... que... qu'il y avait des groupes de jeunes un peu violents dans cette
4 localité, parce que, disons, par exemple lorsque, si vous faites... s'il y a un accident,
5 par exemple, s'il y a un accident ou bien si, par... par mégarde, vous... vous faites un
6 accident, vous heurtez quelqu'un, parce que comme le village, c'est au bord de la
7 route, quand vous passez en voiture, en moto, il faut faire attention, parce que
8 moindre chose, si vous heurtez quelqu'un, s'il n'y a pas de... il y a pas une brigade
9 de gendarmerie à côté, donc, il y a des jeunes de cette localité qui étaient capables de
10 vous affronter, de vous attaquer. Donc, c'est un village qui est connu comme ça.

11 Alors, donc, par rapport à la destruction de cette mosquée, on nous a rapporté que
12 c'étaient les jeunes de « cet » village qui se sont levés parce qu'ils ne voulaient pas
13 voir les musulmans, donc il fallait détruire leur mosquée. Voilà.

14 Q. [10:15:21] Je vous remercie. J'ai... Je passe à un autre thème.

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:15:59] Si vous me le permettez, Monsieur le
16 Président, un instant, s'il vous plaît.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:16:03] Oui, bien sûr.

18 *(Discussion au sein de l'équipe de défense)*

19 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:16:36] Merci, Monsieur le Président.

20 Q. [10:16:40] *(Intervention en français)* Je passe à un autre thème, Abbé Antareze. Ça
21 va ? On peut continuer ?

22 Alors, du temps... après la réunion à l'église Sainte-Jeanne d'Arc, à la cathédrale —
23 pardon —, à la cathédrale Sainte-Jeanne d'Arc, pendant que les éléments de
24 M. Yekatom sont dans la ville de... de Mbaïki, est-ce que vous, l'évêché, la
25 plateforme, vos collègues, est-ce... est-ce qu'il y a eu des rencontres de sensibilisation
26 quelconque dans... dans la ville de Mbaïki ?

27 R. [10:17:34] Merci, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges.

28 Au niveau de notre plateforme interreligieuse à Mbaïki, pendant la période des... de

1 M. Yekatom avec ses éléments, nous avons continué à faire des activités de
2 sensibilisation. Moi, je me souviens plus de... des dates... des dates précises, mais je
3 sais qu'on avait continué à faire nos activités de sensibilisation pour... pour
4 continuer à rassurer... à rassurer les deux communautés à ne pas... à continuer à
5 entretenir cette cohésion sociale que nous voulons. Voilà. Donc, il y a eu des... il y a
6 eu... je ne sais pas si, pendant cette période, est-ce qu'il y a eu peut-être une ou deux
7 réunions, deux séances plénières de sensibilisation devant la mairie de... de Mbaïki,
8 donc devant la mairie de Mbaïki, parce qu'il y a un espace qui permettait cela, et
9 c'était l'un des moyens qu'on utilisait pour faire passer nos messages de paix et de
10 cohésion sociale. Voilà. Donc, je crois qu'on avait fait ça.

11 Q. [10:19:31] Et lors de ces rencontres de sensibilisation où on parle de paix et de
12 cohésion sociale, est-ce que... qui... qui est invité ? Qui participe à ces rencontres ?

13 R. [10:19:53] Merci, Monsieur le Président.

14 Je... Je crois que je l'ai dit ici qu'à chaque fois, lorsqu'au niveau de la plateforme, on
15 organisait des réunions, des séances... des séances plénières qui touchaient à la
16 sensibilisation sur la paix, sur la cohésion sociale, on prenait soin que... que toutes les
17 forces vives de la... de la société de la ville de Mbaïki soient présentes, parce que...
18 pour pouvoir atteindre notre objectif. Donc, toujours, on est attentifs à cela et voilà.
19 C'est ce qu'on a toujours fait.

20 Q. [10:20:58] Et lorsque vous dites que vous prenez soin de vous assurer que toutes
21 les forces vives de la société soient présentes, est-ce que je comprends que les
22 éléments de M. Yekatom, sans nécessairement vous souvenir qui spécifiquement,
23 mais est-ce que les éléments de M. Yekatom sont effectivement présents lors de ces
24 plénières ?

25 R. [10:21:19] Merci, Monsieur le Président.

26 Je crois qu'ils étaient là, parce que ça m'étonnerait qu'ils ne soient pas là, mais je
27 crois qu'ils étaient là. Vraiment.

28 Q. [10:21:43] Je vous remercie.

1 Je passe à un autre thème. Je veux revenir brièvement sur Boda, mais avec une... des
2 questions très précises.

3 Ma première question : avez-vous, à un quelconque moment, appris la mort d'un
4 individu du nom de Cœur de Lion ?

5 R. [10:22:33] Merci, Monsieur le Président.

6 M. le Cœur de Lion, je l'ai... je l'ai connu, je l'ai vu, parce qu'il faisait partie des... du
7 groupe de M. Yekatom. Donc, je l'ai connu, je l'ai vu pour la première fois pendant la
8 réunion de Pissa, avec M. Yekatom. Et donc, après, quand ils sont arrivés à Mbaïki
9 officiellement à partir de la réunion du 30 janvier 2014, si mes souvenirs sont bons, il
10 était aussi là. Et, à un moment donné, on nous a informés qu'il a été tué à l'entrée de
11 Boda, M. le Cœur de Lion.

12 Q. [10:23:44] Qui vous informe qu'il a été tué à l'entrée de Boda ?

13 R. [10:23:49] Merci, Monsieur le Président.

14 Bon, moi, personnellement, si mes souvenirs sont bons, je l'ai... j'ai eu cette... cette
15 nouvelle-là de la part de certains éléments de M. Yekatom qui étaient à Mbaïki.
16 Donc, c'est eux qui m'ont informé, mais l'information de... de... de sa mort était...
17 était connue de beaucoup de gens à Mbaïki, quand les gens ont su qu'il était mort,
18 mais moi, personnellement, je l'ai écouté de... de la part des... de certains éléments de
19 M. Yekatom.

20 Q. [10:24:48] Et lorsque les éléments de M. Yekatom vous informent que Cœur de
21 Lion est mort à l'entrée de Boda, ils vous disent quoi sur comment Cœur de Lion est
22 allé à Boda ?

23 R. [10:25:11] Merci, Monsieur le Président.

24 Je me souviens un peu de... de quelques séquences de ces discussions, lorsque j'ai été
25 informé de la mort de M. le Cœur de lion de la part de... de certains éléments de
26 M. Yekatom. Il y avait... En général, il y avait quelques-uns qui disaient : « Mais...
27 Mais qu'est-ce qu'il est allé faire à Boda ? Pourquoi il est allé à Boda ? » Donc, ils ont,
28 il y en a qui ont même regretté le fait qu'il... qu'il ait pris la décision de se rendre à

1 Boda. Et selon l'information que comme si c'étaient les... les... disons, les Anti-balaka,
2 on peut le dire, ou bien les... les non-musulmans qui se battaient contre les
3 musulmans, c'est eux qui... qui lui ont... qui lui ont fait appel, qui l'ont sollicité pour
4 aller. Voilà. Donc ça, ça fait partie des informations que nous avons reçues par
5 rapport à la mort de M. le Cœur de Lion.

6 Q. [10:26:43] Abbé Antareze, je vais vous demander d'être un peu plus précis, de me
7 donner un peu plus de détails lorsque vous dites que certains disaient... certains des
8 éléments de M. Yekatom vous disaient « Mais qu'est-ce qu'il est allé faire à Boda ? »
9 et lorsque vous dites qu'« il y en a même qui ont regretté le fait qu'il — Cœur de
10 Lion — ait pris la décision de se rendre à Boda. » Pouvez-vous être un peu plus
11 précis ? Qu'est-ce qu'ils vous disent exactement sur le fait que Cœur de Lion ait pris
12 la décision d'aller à Boda ? Quels termes utilisent-ils ?

13 R. [10:27:31] Merci, Monsieur le Président.

14 Bon, vous savez, lorsque vous arrivez dans un groupe, parce que je les ai rencontrés
15 dans un groupe, ils étaient en train de... de prendre un pot dans une cave. Donc,
16 j'arrive, je les vois et je ne peux pas les saluer. Parce que, eux-mêmes, ils me
17 connaissaient, donc je devrais aller leur dire bonjour. Et comme entre-temps, moi-
18 même, j'avais déjà reçu l'information de la mort de M. le Cœur de Lion, donc j'en ai
19 profité aussi pour... pour sonder un peu, pour sonder, qu'est-ce que ces éléments de
20 Yekatom allaient me dire comme... allaient me donner comme informations. Et donc,
21 vous savez, c'était autour de... du pot, hein. Alors donc, chacun essayait un peu de...
22 de prendre la parole. Voilà. Donc, ce que j'ai dit ici, c'était dans... dans un climat de
23 discussion. Et donc, chacun disait un peu ce qu'il pensait. Voilà.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:28:58]

25 Q. [10:28:58] Me Dimitri, je pense qu'elle s'intéresse à votre souvenir, Monsieur le
26 témoin, de ce que vous ont dit ces gens. Alors, c'était il y a longtemps, plus de 10 ans
27 en arrière, mais quand même, si vous vous souvenez précisément de ce qu'ils avaient
28 dit... — alors, c'est difficile, on comprend bien — mais si vous vous en souvenez,

1 dites-le-nous. Et sinon, il vous suffira de nous dire « je ne me souviens pas du
2 contenu de ce... de cette discussion. »

3 R. [10:29:40] Merci, Monsieur le Président.

4 Bon, ce que... ce dont je me souviens, c'est... c'est le fait que ces éléments de
5 M. Yekatom que j'ai rencontrés dans ce lieu de... du bar, là, où ils prenaient leur pot,
6 donc il y avait... il y avait cette parole de « qu'est-ce qu'il est allé faire là-bas ? » Et ça,
7 moi, je... je garde cette parole-là. Donc, ils ont... ils ont... ils ont attesté que,
8 effectivement, il a été tué. Et donc, il y en avait qui disaient « Mais qu'est-ce qu'il est
9 allé faire là-bas ? On ne sait pas ce qu'il est allé faire là-bas. » Voilà. Ça, je garde ça.

10 Q. [10:30:25] Oui. Merci, Monsieur le témoin.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:29] Maître Dimitri, il
12 faut que vous avanciez.

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:30:40] Si vous me le permettez, Monsieur le
14 Président, je vais essayer une dernière fois, mais d'un angle différent.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:50] À condition que ce
16 ne soit pas directif.

17 Monsieur Vanderpuye, un commentaire ?

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:30:57] Non.

19 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:30:59]

20 Q. [10:30:59] Abbé Antareze, ce qui m'intéresse précisément : lors de cette discussion,
21 est-ce que l'un d'entre eux vous dit comment... comment Cœur de Lion prend la
22 décision d'aller à Boda ?

23 R. [10:31:13] Merci, Monsieur le Président.

24 Bon... Bon, je pense que par rapport à cette question, je... je n'ai pas de réponse à... à
25 donner, mais je sais qu'il y en avait qui... qui... qui ont dit que « Mais qu'est-ce qu'il
26 est allé faire là-bas ? Pourquoi il est allé ? » Donc, ils ont regretté, quoi. Voilà.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:31:35] Maître Dimitri,
28 c'était une tentative assez habile, franchement. Veuillez poursuivre.

1 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:31:51] Merci.

2 Q. [10:31:53] (*Intervention en français*) Vous nous avez mentionné que vous avez
3 connu Cœur de Lion à l'époque ; vos constatations sur l'individu ?

4 R. [10:32:22] Merci, Monsieur le Président.

5 Bon, ma constatation sur M. le Cœur de Lion, ce que je peux dire pour répondre à
6 cette question, c'est que, moi, je... je l'ai connu le premier jour où j'ai rencontré
7 M. Yekatom. Moi, je l'ai vu avec M. Yekatom. Et... Et, disons, nous avons... nous qui
8 étions au niveau de la... de la plateforme, lorsqu'on les rencontre, l'impression que
9 nous avons eue, c'est qu'il était comme... comme l'adjoint de M. Yekatom. En tout
10 cas, il était... il avait vraiment de l'autorité. Voilà. Même en notre présence, on voyait
11 comment, lui, il... il donnait de l'ordre à... aux éléments qui étaient là. Donc, c'était
12 quelqu'un qui était... disons — je suis en train de revoir un peu les scènes —, c'était
13 quelqu'un qui était, je dirais un peu plus rigide, rigide dans sa manière de parler. Il
14 était très sec. Et donc ça, c'était l'image que, moi, je garde un peu de me... ce
15 monsieur-là, parce que, après, il a été... il a connu la mort, donc on n'a pas pu... Mais
16 c'est un peu l'image que, moi, je... je... je garde de lui. Voilà.

17 Q. [10:34:13] Qu'est-ce que vous voulez dire par « il est un peu rigide dans sa
18 manière de parler. Il était sec » ?

19 R. [10:34:22] Bon, mais même quand il prend la parole... Bon, il prenait la parole
20 pour, disons... vis-à-vis de nous... je ne sais pas... en tout cas, très peu. Parce que
21 lorsqu'on les rencontrait, il y avait M. Yekatom, donc c'était M. Yekatom qui... nous,
22 on... on s'intéressait beaucoup plus à M. Yekatom et puis à ce qu'il nous disait. Donc,
23 on savait que c'était M. Yekatom le chef. Mais il y avait Monsieur... M. le Cœur de
24 Lion. Et quand, M. le Cœur de Lion, avant sa mort, quand je le rencontrais, parce
25 qu'il y a des occasions où on se rencontrait, soit au niveau du marché ou bien à
26 l'occasion de certaines séances, ou à l'occasion, quand je... je le croise, bon, c'est
27 quelqu'un qui... comme s'il n'a pas vraiment, disons, le... le sens du dialogue, hein.
28 Ce n'est pas quelqu'un avec qui on peut dialoguer facilement, voilà. Et donc, si bien

1 que moi-même, vis-à-vis de lui, je n'étais... je n'étais pas très, disons, amené à... à
2 parler avec lui, parce que c'est quelqu'un qui n'était pas... il était un peu renfermé sur
3 lui-même. Et donc, ce n'était pas quelqu'un de facile avec qui on peut dialoguer, on
4 peut échanger, s'il y a des idées, on le rencontre. Non, non, non. Donc, c'est un peu
5 l'image que, moi, je... je garde de M. le Cœur de lion.

6 Q. [10:36:43] Vous dites que vous le voyiez comme étant... vous avez dit — je vous
7 cite, là : « L'impression que nous avons eue, c'est qu'il était comme l'adjoint de
8 M. Yekatom. »

9 Ma question : est-ce que je comprends que c'est une impression au vu de ce que vous
10 voyez, du fait qu'il donne des ordres, et cetera, ou est-ce que quiconque l'a
11 officiellement présenté comme étant l'adjoint de M. Yekatom ?

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:37:26] Monsieur
13 Vanderpuye ?

14 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:37:29] Encore une fois, il y a une façon très
15 simple de poser la question qui ne soit pas directive. C'est simplement poser la
16 question au témoin : comment... qu'est-ce qui vous avez permis de tirer ces
17 conclusions, de formuler cette impression ?

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:37:42] En effet, le deuxième
19 volet de la question était directif.

20 Maître Dimitri, je pense que je suis d'accord avec M. Vanderpuye.

21 Q. [10:37:56] Qu'est-ce qui vous a donné l'impression qu'il était en quelque sorte un
22 assistant de M. Yekatom, Monsieur le témoin ?

23 R. [10:38:01] Merci, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges.

24 Par rapport à cette question, je ne me souviens pas vraiment que... que ce soit
25 M. Yekatom qui... M. Yekatom qui présente M. le Cœur de Lion comme étant son
26 adjoint. Donc même lorsqu'on était à Pissa, lors de notre première rencontre, chacun
27 a essayé de présenter son nom, hein. Bon, c'était leur... leur surnom ou leur
28 sobriquet, parce que c'est même un peu... c'est plus tard que... que j'ai su que

1 M. Rombhot, il s'appelle Alfred Yekatom. Mais donc, à cette époque, c'était
2 Monsieur... c'était Rombhot. Rombhot. Et lui, il s'est présenté, le Cœur de lion, et les
3 autres, ils avaient aussi leur sobriquet. Et donc, c'était la présentation, donc, on n'a
4 pas dit que « voilà, je suis le chef et puis voilà mon adjoint, voilà le secrétaire, voilà le
5 chargé de ceci » non, non, non. Donc, c'était... quand j'ai utilisé le mot
6 « impression », c'est parce que personne ne nous a dit, et donc nous avons des... on a
7 fait des constats. Et donc, c'était par rapport à nos constats, à sa manière de... de
8 réagir, tout ça, là, voilà.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:39:35] C'est une assez
10 bonne description, en fait. Il est très difficile de décrire les impressions.

11 Veuillez poursuivre, Maître Dimitri.

12 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:39:44] Merci.

13 Q. [10:39:46] (*Intervention en français*) Vous... Vous nous avez dit que lors de vos
14 discussions avec les éléments, vous apprenez qu'il est... que Cœur de Lion est mort à
15 l'entrée de Boda. Ma question — c'est une question géographique : l'entrée de Boda,
16 puisque j'ai compris que vous connaissez Boda, qu'est-ce que vous comprenez par
17 « l'entrée de Boda » ? Si vous pouvez nous décrire, là, lorsqu'on arrive... avant
18 d'arriver à Boda et qu'on traverse une... une première gendarmerie, qu'est-ce qui
19 suit ce... ce... cette première gendarmerie avant d'arriver dans la ville de Boda ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:40:34] Maître Dimitri, vous
21 lui avez fait état de la géographie.

22 Monsieur Vanderpuye, qu'est-ce que vous voulez dire ?

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:40:44] Oui, il y avait cela effectivement, mais
24 il y a une présomption, c'est-à-dire que la personne qui a expliqué... on suppose que
25 la personne qui a expliqué cela au témoin savait que l'entrée de Boda est la même
26 chose que... à la... qu'il a la même compréhension que le témoin. C'est peut-être une
27 expression commune, mais ce n'est pas tout à fait clair.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:41:11] Je ne suis pas tout à

1 fait d'accord avec cette évaluation, mais bon.

2 Q. [10:41:16] Monsieur le témoin, vous connaissez Boda, d'après ce que vous en
3 savez, et oubliez un peu ce que d'autres ont pu vous dire à... au sujet de Boda, mais
4 d'après ce que vous savez, est-ce... quelle est l'entrée de Boda, d'après vous ?

5 R. [10:41:29] Merci, Monsieur le Président.

6 Bon, Boda, c'est une localité que je... que je connais, que je peux décrire un peu.
7 Donc, bon, d'abord, moi, je voudrais quand même dire que... souligner que lorsque...
8 lorsque les gens nous ont informés que M. le Cœur de Lion a... a été tué, ou aurait été
9 tué à l'entrée de Boda, vous savez, nous-mêmes, nous étions conscients que les gens
10 ne pouvaient pas peut-être... identifier exactement le lieu que, lui, il a connu la mort,
11 parce que l'entrée de Boda, ça peut dire aussi beaucoup de choses, est-ce que c'était
12 l'entrée à la ville de Boda ou bien avant... avant PK 5 ? Parce que, avant d'arriver à
13 Boda, il y a une barrière de la gendarmerie à 5 kilomètres du centre-ville de Boda,
14 lorsqu'on arrive de Mbaïki — lorsqu'on arrive de Mbaïki. Et donc, après cette
15 barrière... c'est une barrière normale, donc, de la gendarmerie, du contrôle, hein, par
16 rapport à l'entrée et la sortie de Boda.

17 Et donc, après cette barrière de la gendarmerie, on arrive à une école qu'on appelle
18 école Samboli. École Samboli, c'est une grande école primaire qui... qui était
19 fréquentée par les enfants musulmans et non musulmans ; c'est une grande école en
20 dur. Et donc, cette école-là, c'est... on peut dire, se situe à 500 mètres avant d'entrer
21 dans le quartier des musulmans, parce que pour atteindre le centre-ville, il faut
22 traverser le quartier des musulmans.

23 Et donc, après le quartier des musulmans, il y a un petit pont qu'on doit traverser
24 pour arriver maintenant au marché central de Boda, et donc, le marché central de
25 Boda, il y a les boutiques des musulmans, des non-musulmans, et puis, voilà, c'est le
26 centre de Boda.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:44:07] Deux choses.
28 D'abord, cette description est très précise ; deuxièmement, elle confirme, en quelque

1 sorte ce que M. Vanderpuye a dit, parce que quelqu'un d'autre aurait pu
2 comprendre... ou penser que l'entrée de Boda est différente, mais le témoin a bien
3 repris, en quelque sorte, ce que vous avez dit vous-même, Maître Vanderpuye.

4 Maître Dimitri ?

5 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:44:28] Oui, avec votre permission, j'aimerais avoir
6 quelques instants avant de passer à un autre sujet.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:44:41] Allez-y.

8 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

9 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:45:16] Vous voyez que je souris. Une dernière
10 question sur ce sujet, avec votre permission.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:45:24] Mais je crois qu'il
12 faut être très circonspecte dans la façon de poser votre question, M. Vanderpuye est
13 déjà à l'affût.

14 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:45:36] Il est toujours à l'affût.

15 Q. [10:45:36] *(Intervention en français)* Dernière question sur ce thème, Abbé Antareze,
16 et je change de sujet.

17 Lors de votre conversation avec les éléments de M. Yekatom, lorsqu'ils vous parlent
18 de la mort de Cœur de lion, est-ce qu'ils vous disent c'est à l'initiative de qui que
19 Cœur de Lion va à Boda ?

20 R. [10:46:06] Merci, Monsieur le Président.

21 Lors de cette discussion, je me souviens bien, et puis c'est ce que, moi, j'ai compris,
22 que selon ce que ces éléments de M. Yekatom que j'ai rencontrés m'ont dit, que
23 comme si c'était lui-même qui a pris la décision de partir. Il a été sollicité par les...
24 par certains éléments non-musulmans à Boda pour partir, et donc, il est parti.

25 Q. [10:46:46] Je vous remercie.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:46:52]

27 Q. [10:46:52] Monsieur le témoin, d'après votre réponse, est-ce que l'on peut conclure
28 que c'est une conclusion de ce que vous avez entendu ? Cela ne vous... ça a pas été

1 dit à vous expressément ?

2 R. [10:47:04] Merci, Monsieur le Président.

3 Bon, il y avait plusieurs personnes qui se sont exprimées, et donc, selon ce que, moi,
4 j'ai écouté directement de leur part, moi, j'ai compris que... que M. le Cœur de Lion,
5 il est parti de lui-même. Parce que, eux-mêmes, ils ont... il y en a qui ont dit « Mais
6 qu'est-ce qu'il est parti faire là-bas ? » Bon, ça c'est ce que, moi, je peux dire, hein.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:47:43] Je pense qu'on aura
8 suffisamment couvert ce sujet.

9 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:47:50] Oui, Monsieur le Président.

10 Et aux fins du compte rendu, je tiens à préciser quelque chose d'important.

11 M. Yekatom suit la procédure au moyen d'un téléphone avec l'aide d'un assistant
12 juridique de notre bureau.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:04] Je me réjouis de
14 l'entendre et, comme nous l'avons dit au début de cette audience, nous allons dans
15 un instant faire la pause du matin, je ne sais pas si vous en aurez terminé. Oui ?
16 Vous... D'accord, très bien.

17 C'est une promesse.

18 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:48:20] Parfois j'en dis trop... un peu trop.

19 Q. [10:48:28] (*Intervention en français*) Abbé Antareze, prochain thème.

20 Avez-vous vu des enfants au sein du groupe de M. Yekatom. À votre connaissance,
21 a-t-il utilisé des...

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:41] Monsieur
23 Vanderpuye, qu'est-ce qui vous gêne ?

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:48:45] Elle aurait pu se... s'arrêter à la fin du
25 premier volet de la question, parce que, après, elle demande... elle tire une
26 conclusion.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:53]

28 Q. [10:48:53] Monsieur le témoin, vous avez vu de nombreux éléments anti-balaka,

1 des éléments de M. Yekatom. D'après vos souvenirs, y avait-il des enfants parmi
2 eux ? Vous savez, nous avons peut-être une conception différente du mot « enfant »,
3 mais vous comprendrez ce que je veux dire. Des jeunes personnes que vous... dont
4 vous diriez que ce sont des enfants, est-ce que vous avez vu des enfants, des... des
5 personnes que vous qualifieriez de... d'enfants au sein des éléments de M. Yekatom ?

6 R. [10:49:28] Merci, Monsieur le Président.

7 Bon, le terme « enfant », bon, moi aussi, je comprends le terme « enfant », peut-être
8 quelqu'un de... de 15 ans, de... de 14 ans, de 16 ans, je sais pas. Mais ce... les éléments
9 de M. Yekatom que, moi, j'ai vu de mes propres yeux, je crois que je l'ai dit ici, que
10 c'étaient des... des jeunes, mais pas des jeunes jeunes. J'avais utilisé-le mot... le terme
11 « jeune jeune », c'est-à-dire c'étaient des... des jeunes de... entre 25 ans, hein, 30 ans,
12 peut-être jusqu'à 35 ans. C'étaient pas des... vraiment des... Mais, bon, peut-être...

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:50:16] Eh bien, c'est clair.
14 Même la définition apportée par le témoin en ce qui concerne le terme « enfant » ou
15 la définition d'enfant dans notre contexte à nous, eh bien, c'est quelque chose qui
16 nous renseigne.

17 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:50:30] Merci, Monsieur le Président.

18 Q. [10:50:33] Prochain thème, petite clarification. Vous avez parlé d'Euloge, un
19 Centrafricain qui travaillait auprès d'une ONG. Est-ce que, selon vos constatations,
20 selon ce que vous savez, est-ce que Euloge était en contact avec la population ?

21 R. [10:50:59] Merci, Monsieur le Président.

22 M. Euloge oui, oui, M. Euloge, je garde son image, mais le nom m'échappe, son nom
23 de famille, ça m'échappe, mais Euloge, on le connaissait, c'était un jeune très
24 relationnel. Donc, il avait une grande capacité de relation, d'être... et puis, par
25 rapport à ce fait-là, il était dans la population. Je pense que, aussi... je crois qu'il
26 était... il travaillait pour le compte de DRC ou bien d'une autre organisation
27 internationale. Donc... Mais c'est quelqu'un qui était dans la population. Voilà. Il
28 était... il avait sa maison au quartier, donc il était dans la population.

1 Q. [10:52:06] Prochain thème : le préfet Alexandre Kouroupé-Awo. J'aimerais vous
2 entendre sur vos souvenirs par rapport au préfet, à l'exercice de ses fonctions,
3 comment il était à l'époque, son rôle ?

4 R. [10:52:29] Merci, Monsieur le Président.

5 Bon, on me pose la question sur... sur des personnes... sur leur... c'est... c'est difficile
6 de... de parler de la personnalité de... de quelqu'un, mais ce que je peux dire, je pense
7 que je peux dire quelque chose, à ce que j'ai vu, à ce que... à ce que j'ai remarqué ou
8 bien l'impression que j'ai de la personne, parce que M. Alexandre, en tant que préfet
9 de la Lobaye, à cette époque, qui était basé à Mbaïki, déjà au temps des Séléka, parce
10 qu'il a été nommé par M. Djotodia, après, il a continué pendant la période de
11 M. Yekatom et ses éléments. Et donc, c'est un monsieur qui nous donnait une bonne
12 impression. À vrai dire, il était très posé, très réservé. Et c'était quelqu'un, moi,
13 personnellement, je l'ai trouvé, de... de courageux, de courageux parce qu'on était
14 avec lui à Pissa et il était à Mbata, on était avec lui à Boda. Donc, il aurait pu avoir
15 peur peut-être de ne pas (*inaudible*)... parce qu'il représentait le... le gouvernement,
16 c'était le préfet, mais il était... Donc, l'impression que j'ai de lui, c'était un monsieur
17 courageux et un monsieur qui disait ce qu'il pensait. Même à nous-mêmes, il.... s'il
18 avait quelque chose à dire, même s'il... s'il remarquait quelque chose, il le disait,
19 voilà. Ça, c'est l'impression que, moi, j'ai de lui, que je garde de lui, de M. Alexandre
20 Kouroupé-Awo.

21 Q. [10:54:41] Est-ce que... De quelle façon se tenait-il informé à l'école... à... à
22 l'époque ? Est-ce qu'il se... De quelle façon collectait-il les informations, s'il en... s'il en
23 collectait ?

24 R. [10:55:01] Merci, Monsieur le Président.

25 Par rapport à cette question, c'est difficile, à vrai dire, pour moi de... de dire
26 exactement les moyens que lui, en tant que préfet de la Lobaye, les moyens qu'il
27 utilisait. Je savais qu'il avait son téléphone. Nous-mêmes, on avait son numéro de
28 téléphone, on communiquait avec lui, lui aussi, il nous appelait. Bon, en dehors de

1 cela, je pense que, lui-même, il avait ses réseaux de communication, il savait
2 comment avoir des... Ça, c'est... Ça, je ne peux pas le dire ; ça, je n'ai pas
3 d'information là-dessus.

4 Q. [10:55:49] Et comment était-il par rapport aux communautés religieuses de Mbaïki
5 — les différentes communautés religieuses de Mbaïki ?

6 R. [10:56:05] Merci, Monsieur le Président.

7 Par rapport aux différentes communautés religieuses, je ne sais pas si vous voulez
8 parler des... des musulmans et des non... et des chrétiens, je sais pas. Ou bien... Bon,
9 si c'est par rapport... Non, c'était quelqu'un, je pense que... que ça soit du côté
10 musulman que du côté non musulman, je pense que c'était quelqu'un... il n'était pas
11 détesté par... par une communauté quelconque, je... je ne pense pas. Je ne pense pas,
12 parce que quand il prenait la parole, par exemple, à... lorsqu'on faisait des réunions
13 et que, lui-même, il était là, on percevait... bon, on... on entendait un peu... on
14 entendait ce qu'il disait. Donc, il partageait pratiquement la même motivation que
15 nous. Donc, il voulait la paix dans sa localité, il voulait la cohésion sociale. Alors,
16 donc, pour nous, il était animé par un bon esprit. Voilà.

17 Donc, ce qui fait qu'on n'a pas assisté à une scène où... où les musulmans, où les
18 chrétiens n'avaient pas confiance en lui ou bien ne voulaient pas le voir. Non, on n'a
19 pas assisté à une scène comme ça.

20 Q. [10:57:49] Était-il actif dans la promotion de la réconciliation, puis de la cohésion
21 sociale ?

22 R. [10:57:59] Merci, Monsieur le Président.

23 J'ai comme l'impression que j'ai déjà répondu à cette question. Je... Je m'excuse,
24 mais...

25 Q. [10:58:11] Pas de souci.

26 R. [10:58:12] ... le... le préfet, il était... il était actif, parce que, dans plusieurs
27 occasions, lui-même, il était présent. Il était présent et il prenait la parole
28 ouvertement à des occasions pour... pour appeler les gens à... à maintenir la cohésion

1 sociale, à ne pas se... se laisser entraîner par des émotions, tout ça, là. C'est quelqu'un
2 qui parlait bien aussi. Il avait la facilité de parole. Donc, on était à l'aise de... même
3 de le... de l'écouter quand il parlait.

4 Q. [10:58:53] Et dernière question sur le préfet : avez-vous, à un quelconque moment
5 pendant cette période, entendu le préfet dire aux musulmans — et je cite : « Partez !
6 Rentrez chez vous et laissez-nous tranquilles. » ?

7 R. [10:59:20] Merci, Monsieur le Président.

8 Par rapport à ce propos qui est rapporté ici, je ne suis pas au courant. Je ne suis pas
9 au courant. Je ne suis pas au courant.

10 Q. [10:59:40] Je vous remercie. Je passe à mon dernier thème.

11 Le maire de Mbaïki, Raymond Mongbandji, est-ce qu'il était présent ? Est-ce qu'il
12 était actif, est-ce qu'il était courageux ? Comment est-ce qu'il était impliqué à
13 l'époque pendant les événements ?

14 R. [11:00:16] Merci.

15 Monsieur le Président, bon, moi, je... moi, je n'aime pas pour porter un jugement
16 sur... sur la personnalité des gens, mais ce que je peux dire, c'est que, pendant la
17 période des... des Séléka et après la période de... de M. Yekatom avec ses éléments,
18 moi, je peux dire ici, en toute vérité, que M. Raymond Mongbandji, qui était le maire
19 de Mbaïki à cette époque-là, il n'était pas très actif dans le sens où, par exemple, il
20 nous accompagnait là où on devait aller ou bien dans... disons, dans les... les séances
21 de travail qu'on organisait, je... je... je n'ai pas de souvenir qu'il soit vraiment actif.

22 Bon, par rapport... par exemple, par rapport à la... à la rencontre... à cette grande
23 rencontre de la cathédrale Sainte-Jeanne d'Arc, le... le 30 janvier 2014, il était là. Il
24 était présent dans la salle en tant que maire de Mbaïki, parce que nous de la
25 plateforme, on tenait que lui... qu'il soit là en tant que maire de Mbaïki, en tant que
26 premier citoyen de la ville. Donc... Et il a accepté de prendre part à cette rencontre.

27 Donc, voilà un peu ce que je... je peux dire par rapport au maire, M. Raymond
28 Mongbandji.

1 Et puis, peut-être, il ne faudrait pas oublier le fait que c'était pas un temps normal,
2 donc, il ne faudrait pas oublier aussi ce sentiment de peur, que j'ai plusieurs fois
3 souligné ici, qui habitait pratiquement tout le monde. Et donc, chacun réagissait un
4 peu selon... selon sa personnalité, quoi. Donc, c'était ça. Moi, je...

5 Q. [11:02:56] Est-ce que...

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:02:57] Mais... Mais... Mais...
7 Mais... Alors, vous pouvez lire entre les lignes dans les réponses du témoin. Je pense
8 qu'il a tiré le mieux de cette question non pas confuse, mais assez générique, disons.
9 Je pense que... qu'il a... qu'il a fait de son mieux.

10 C'était juste une remarque, Maître Dimitri.

11 M^e DIMITRI : [11:03:29]

12 Q. [11:03:30] Savez-vous si quelqu'un est allé le chercher pour qu'il assiste à la
13 rencontre du 30 janvier ?

14 R. [11:03:36] Merci, Monsieur le Président.

15 Par rapport à cette question, je... je me souviens très bien qu'il y avait des... des... des
16 partenaires, des... des leaders, des personnalités que, moi-même, je me suis déplacé
17 au moyen de ma moto pour aller à leur rencontre, pour... pour leur expliquer le
18 pourquoi de cette réunion-là, l'importance de cette réunion. Et je crois que
19 M. Raymond Mongbandji, il fait partie de ces personnes que je suis allé voir. Donc, je
20 me souviens que j'étais parti le voir chez lui, dans... à son domicile que je connais
21 bien. C'est au quartier Bombolé. Le quartier Bombolé, c'est le quartier qui... qui est à
22 la sortie de... de Mbaïki pour aller sur la route de Boda, hein. Donc, j'étais... j'étais
23 parti pour le... pour le... parler avec lui, pour lui expliquer le sens de cette réunion. Et
24 il a accepté de participer à cette réunion, voilà pourquoi il était là.

25 Q. [11:04:53] Une dernière question sur lui. Est-ce que vous savez si pendant les
26 événements, si... à l'époque, s'il se rendait à la mairie ou s'il s'est réfugié quelque
27 part pendant une... une partie des événements ?

28 R. [11:05:23] Merci, Monsieur le Président.

1 Par rapport à cette question toujours liée à la... à la... à la personne de M. Raymond
2 Mongbandji en tant que maire de Mbaïki à cette époque, j'avais dit ici que, lorsque
3 les Séléka sont arrivés, c'était la panique dans la ville. Donc, il n'y avait plus
4 d'autorité qui était en service. Donc, chacun... chacun se réfugiait là où il pouvait se
5 réfugier. Et donc, pratiquement, la mairie était... n'était pas fonctionnelle. La mairie
6 était... était pratiquement fermée à un moment donné. Et donc, le maire, il était soit
7 chez lui, soit il était dans sa ferme. Pour moi, c'était difficile de savoir, mais ce que je
8 sais, c'est que, vraiment, bon, c'est... c'est... je n'ai pas de souvenir exact de... de la
9 période où, lui, il a repris le travail à la mairie, mais je sais que ça a été progressif.
10 Lorsque les services de l'État ont commencé à reprendre leurs activités, je pense que
11 c'est un peu dans ce sillage que le maire, M. Raymond, lui aussi, avec les autres qui
12 travaillaient à la mairie, ils ont commencé à reprendre leur activité. Voilà.

13 Q. [11:06:53] Et vous nous avez parlé de votre équipe de médiation, hein, de l'équipe
14 de médiation, éléments de Yekatom et les Séléka ; est-ce que le maire Mongbandji a
15 fait partie de votre équipe de médiation ?

16 R. [11:07:11] Notre équipe...

17 Monsieur le Président, merci pour cette question.

18 Bon, notre équipe de... de médiation, il y avait... non, il n'y avait pas le... le maire
19 Mongbandji, il y avait... il y avait la plateforme, hein, la plateforme et puis lorsqu'on
20 était à Pissa, on était avec le préfet, avec... avec un ou deux pasteurs ; et puis
21 lorsqu'on était à Boda, on était avec le pasteur. Donc... Non, il ne faisait pas vraiment
22 directement partie de notre comité de médiation, hein.

23 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:08:06] Si vous me permettez un moment de plus
24 avant de finir.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:08:14] Mais si vous avez
26 encore... bon à un moment donné, il va falloir qu'on prenne une pause, hein.

27 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

28 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:08:23] C'était ma dernière question. Je vais juste

1 parler avec mon client, mais techniquement, il n'y a plus rien d'autre.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:08:31] Alors, une
3 proposition : on fait la pause maintenant. Est-ce que... Alors, pour que la... la pause
4 ait du sens, il faudrait que ça fait... ça fasse 30 minutes. Est-ce qu'on peut poursuivre
5 ensuite jusqu'à... jusqu'à moins le quart ?

6 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:08:49] Oui, oui, parce que je vais parler avec lui au
7 téléphone, et ensuite on fait... on peu faire comme ça.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:08:54] D'accord. Alors,
9 pause jusqu'à 11 h 45.

10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:08:58] Veuillez vous lever.

11 *(L'audience est suspendue à 11 h 08)*

12 *(L'audience est reprise en public à 11 h 51)*

13 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:51:58] Veuillez vous lever.

14 Veuillez vous asseoir.

15 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:52:20] Maître Dimitri, avez-
17 vous eu la possibilité de consulter votre client ?

18 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:52:26] Oui, Monsieur le Président, effectivement.
19 Et c'est fini pour nous, donc je veux juste informer le témoin que c'était ma dernière
20 question, si je peux.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:52:39] Oui, vous pouvez.

22 M^e DIMITRI : [11:52:41] Abbé Antareze, je vous remercie. C'était ma dernière
23 question. Je n'ai plus de question pour vous. Je vous remercie énormément de... de
24 votre patience. Et maintenant, ce sera mon... mon confrère du Bureau du Procureur.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:52:51] Effectivement,
26 M^e Dimitri a raison. Je donne la parole à Monsieur Vanderpuye.

27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:52:59] Merci, Monsieur le Président.

28 J'espère être aussi bref dans les faits que ce que j'ai prévu.

1 QUESTIONS DU PROCUREUR

2 PAR M. VANDERPUYE : [11:53:13]

3 Q. [11:53:13] Rebonjour, Monsieur le témoin.

4 J'ai pas trop de questions à vous poser, j'espère donc être relativement bref.

5 Je vais commencer par vous montrer une photo qui vous a déjà été montrée.

6 M. VANDERPUYE : [11:53:20] C'est l'onglet de la Défense n° 5, CAR-D29-0010-0165.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:54:07] Ça va prendre
8 quelques instants, Monsieur Vanderpuye.9 *(La greffière d'audience s'exécute)*10 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:54:12] Ça y est, on y est, sur le... sur le
11 canal *Evidence 1*.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:54:21]

13 Q. [11:54:21] Alors, d'après votre déposition, c'est la photographique d'une réunion
14 que vous avez organisée à Mbaïki en février 2014, les... le 30 janvier 2014. Les trois
15 musulmans... les représentants musulmans que... Enfin, les trois personnes que l'on
16 voit là, au premier rang, vous les avez identifiées comme... vous avez dit que vous
17 les connaissiez bien, n'est-ce pas ?

18 R. [11:54:46] Merci, Monsieur le Président.

19 Ces trois frères musulmans qui sont là, c'étaient les... les... les délégués. Et donc, je
20 pense qu'il y avait... il y avait Aboubacar Diakité, et les autres. Mais c'est des gens
21 que, moi, je... que, moi, je reconnais. Oui, oui.22 Q. [11:55:27] Après que les musulmans aient été déplacés de Mbaïki les 4 et
23 5 février 2014, qu'est-il advenu de ces trois personnes ?

24 R. [11:55:53] Merci, Monsieur le Président.

25 Quand ces camions étaient venus chercher les... les musulmans de... de Mbaïki, donc
26 comme je disais, la plupart des musulmans étaient partis, et ces trois personnes, je
27 crois, ils étaient aussi partis, parce que ces quelques musulmans qui restaient,
28 c'étaient pratiquement les musulmans... les femmes qui étaient autochtones de

1 Mbaïki ou dans les villages environnants et mariées à ces frères musulmans, et aussi
2 quelques... quelques enfants de ces familles qui étaient restés. Mais je crois ces trois
3 personnes ici présentées dans la vidéo, elles étaient parties.

4 Q. [11:57:03] Le premier jour de votre déposition, vous avez considéré que les
5 musulmans à Mbaïki représentaient quelque 15 pour-cent de la population. Quel
6 était ce pourcentage après le 5 février 2014 ?

7 R. [11:57:28] Merci, Monsieur le Président.

8 Par rapport à cette question, à vrai dire, bon, le pourcentage, je ne sais pas comment
9 je peux le dire clairement, mais ce qui est sûr, c'est que beaucoup, beaucoup de...
10 de... de musulmans à ce moment-là étaient partis — étaient partis. Donc ceux qui
11 restaient, je ne... je ne sais pas s'ils étaient très nombreux. Non, non, non, ils n'étaient
12 pas très nombreux. C'était le groupe... le groupe... Bon, je ne pouvais pas tout
13 connaître en même temps, mais après, j'ai vu quelques-uns que j'ai vus. Donc
14 c'étaient un groupe quand même assez restreint qui était resté. Voilà.

15 Q. [11:58:26] Un groupe assez restreint. En fait, vous savez qu'ils étaient moins d'une
16 centaine, les musulmans, à Mbaïki, après que les populations... la population
17 musulmane ait été déplacée de la... de la ville, n'est-ce pas, Monsieur ?

18 R. [11:58:53] Merci, Monsieur le Président.

19 Bon, ici, on me... on me donne un chiffre, mais bon, je ne sais pas si... si ce chiffre
20 correspond exactement au... à l'effectif qui était resté. Mais je... je pense que... Est-ce
21 que 100, c'est pas exagéré ? Je sais pas, mais il me semble que, comme j'ai dit, le... le
22 groupe était quand même restreint.

23 Q. [11:59:32] Alors, je vais vous montrer l'onglet n° 17 du classeur de la Défense.
24 C'est une nouvelle photographie.

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:59:40] CAR-D29-0010-0181. Et j'aimerais que
26 nous nous concentrons sur la personne qu'on voit à droite. Il y a deux personnes,
27 près de la fenêtre ; est-ce qu'on peut un petit peu zoomer pour qu'on voie mieux ?

28 *(La greffière d'audience s'exécute)*

1 Q. [12:00:06] Est-ce que vous reconnaissez ces trois personnes que l'on voit sur la
2 partie droite ? Il y a une personne au milieu, dans... avec une chemise sombre ou
3 plus sombre.

4 R. [12:00:34] Merci, Monsieur le Président.

5 Bon, c'est bien zoomé là. La personne qui est parmi les trois, la personne qui est au
6 milieu, c'est... c'est M. Saleh Djido, si je ne me trompe pas. Oui, oui, c'est M. Saleh
7 Djido qui était l'un des adjoints au maire de... de la ville de Mbaïki à cette époque-là.

8 Q. [12:01:08] Et je pense que dans le cadre de votre... de vos réponses à
9 l'interrogatoire principal, vous avez dit que Djido Saleh était tchadien ; est-ce que j'ai
10 bien compris votre réponse ?

11 R. [12:01:29] Merci, Monsieur le Président.

12 Bon, M. Saleh Djido, je crois, qu'il était centrafricain, musulman centrafricain. Mais je
13 pense qu'il est d'origine... — ça, c'est l'information que j'ai reçue — qu'il est d'origine
14 tchadien... tchadienne, c'est-à-dire je ne sais pas si c'est ses parents ou ses grands-
15 parents qui seraient venus du Tchad. Parce que parmi les... les... les musulmans de
16 Mbaïki, par exemple, on connaissait... il y en avait qui parlaient de leur origine. Par
17 exemple, M. Mamadou Gari, il m'a dit carrément que, lui, il est d'origine malienne.
18 Bon, donc voilà. Mais c'étaient des Centrafricains. Mais peut-être, probablement,
19 bon, M. Djido, je ne sais pas vraiment si... est-ce qu'il est né en... à Mbaïki ? Mais
20 probablement, il serait né à Mbaïki, il a grandi à Mbaïki. Voilà.

21 Q. [12:02:49] Merci pour cette précision.

22 J'ai posé la question parce que, voyez-vous, dans le cadre votre déposition, en
23 répondant aux questions, vous avez fait référence à des Tchadiens ou des personnes
24 qui avaient l'apparence de Soudanais, j'ai... alors, j'aimerais savoir ce que vous
25 entendez par cela. Lorsque vous dites que quelqu'un est tchadien, est-ce que vous
26 voulez dire que c'est un Tchadien ou que c'est... qu'il est d'origine tchadienne, par
27 exemple, que ce ne sont pas des Centrafricains, par exemple ?

28 R. [12:03:24] Merci, Monsieur le Président.

1 Bon, je me souviens d'avoir parlé des... des éléments de la Séléka qui, surtout le
2 premier groupe qui était arrivé à Mbaïki, la plupart ne parlaient pas sango, donc la
3 langue locale, et ni le français, donc ils s'exprimaient en arabe. Et donc... ça, c'est un.
4 Et j'ai aussi parlé de... de ce chef séléka qu'on avait vu à Boganangone, lorsque j'étais
5 parti avec M^{gr} Rino à Boganangone, à l'entrée de Boganangone, à la brigade de
6 gendarmerie. Et donc ce chef séléka qui était là, on l'a vu physiquement, donc, il ne
7 parlait ni sango, ni... ni français, parce que quand il nous parlait, il avait un
8 interprète. Moi, je parlais de Yaya, de ce Peul-là que j'ai connu à Boganangone. Et
9 donc, voilà.

10 Mais pour... pour Djido, c'est autre chose. Moi, je pense qu'il ne faut pas mélanger.
11 Djido, c'est... c'est quelqu'un que... qui a toujours vécu à Mbaïki, que tout le monde
12 connaît, qui... qui parle très bien sango. Je crois qu'il a... on peut dire qu'il est
13 centrafricain. Je pense qu'il est centrafricain, parce que... Et donc... Mais d'origine...
14 — je parlais de son origine — d'origine tchadienne. Voilà, c'est ça que...

15 Q. [12:05:35] Très bien, merci pour cet éclaircissement.

16 Vous savez, bien sûr, qu'il y a des régions qui sont proches de la frontière de la
17 République centrafricaine où les Centrafricains parlent arabe, n'est-ce pas ?

18 R. [12:06:00] Merci, Monsieur le Président.

19 Bon, moi, je ne... je ne connais pas ce qui se passe dans... dans les villages qui sont
20 frontaliers au Tchad ou au Soudan. Est-ce qu'ils parlent... Est-ce qu'ils parlent arabe ?
21 Ça, je n'ai pas de... de précision à dire là-dessus, mais je sais que la langue sango,
22 c'est une langue qui est parlée sur toute l'étendue du territoire. Ça, c'est ce que je
23 sais. Bon, je sais pas. Est-ce que... Est-ce que j'ai répondu à la question ou bien... ?

24 Q. [12:06:46] Est-ce que vous avez jamais été dans la préfecture de Vakaga.

25 R. [12:06:56] Merci, Monsieur le Président.

26 Je n'ai pas encore eu la possibilité de visiter cette région de la République
27 centrafricaine, Vakaga, qui est... Je sais que c'est... c'est vers le nord et ça fait frontière
28 avec le... le Tchad, je crois.

1 Q. [12:07:28] Je suis sûr que vous avez entendu parler de Birao, la localité de Birao.

2 R. [12:07:35] Merci, Monsieur le Président.

3 J'ai entendu parler de la ville de Birao. Peut-être c'est dans la préfecture de Vakaga,
4 je pense.

5 Q. [12:07:52] Bien. Donc, vous n'êtes pas sûr. Et vous avez été à Haute-Kotto — je
6 parle de la préfecture ?

7 R. [12:08:05] Merci, Monsieur le Président.

8 Bon, je n'ai pas été à la préfecture de la Haute-Kotto, non.

9 Q. [12:08:21] Et Bamingui-Bangora, est-ce que vous y avez été ?

10 R. [12:08:32] Merci, Monsieur le Président.

11 Je n'ai pas été... Je n'ai jamais été dans cette préfecture-là de Bamingui-Bangora. Mais
12 bon, c'est la géographie de... de la République centrafricaine. Je... Je connais un peu
13 la géographie, les... les différentes préfectures. Donc, ça, c'est au niveau... au niveau
14 de la connaissance. Donc... Voilà.

15 Q. [12:09:06] Très... Très bien, c'est fort utile.

16 Vous avez mentionné Djido Saleh lors de l'interrogatoire principal et vous avez dit
17 qu'il a été tué. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir entendu où il a été tué et... et
18 comment il a été tué ?

19 R. [12:09:33] Merci, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges.

20 M. Saleh Djido, il a... il a effectivement été tué à... il a connu la mort à Mbaïki. Ça, je
21 suis... je suis en train de parler de ça avec beaucoup de... de tristesse, parce que,
22 quand il était... quand il a été tué, cela nous a... nous a beaucoup attristés, du moins
23 du... du... du côté de l'évêché. Et donc... oui, oui, je sais qu'il a été... il a été tué à
24 Mbaïki. À Mbaïki, on m'a dit qu'il a été tué au rond-point de... de la ville de Mbaïki,
25 c'est-à-dire lorsque vous arrivez à Mbaïki, à... au centre-ville de Mbaïki, il y a
26 l'hôpital, l'hôpital de Mbaïki, et il y a... il y a la gendarmerie juste après, et puis après
27 la gendarmerie, c'est la sous-préfecture et puis la préfecture, et puis la résidence de
28 la... le site où les... où les éléments de la MISCA étaient basés, l'ancienne coopérative,

1 voilà. Donc, ce rond-point-là qui est aussi... qui était aussi devant la mairie, à côté de
2 la Socatel. Donc selon les informations que, moi, j'ai reçues, c'était un peu à cet
3 endroit-là que... que M. Djido a connu la mort.

4 Q. [12:11:40] Vous avez évoqué le bâtiment de la Socatel, est-ce que vous pouvez
5 nous dire où était située la base des Anti-balaka, des hommes de M. Yekatom par
6 rapport à la Socatel, à l'époque ?

7 R. [12:12:01] Merci, Monsieur le Président.

8 Bon, par rapport à cette question, je pense qu'il faudrait un peu faire la part des
9 choses par rapport à la position des éléments de M. Yekatom, parce que, quand ils...
10 quand ils sont arrivés à Mbaïki à partir du 30 janvier 2014, ils occupaient la zone-là,
11 donc la... la zone du bâtiment de la Socatel, un peu le site de la sous-préfecture, de
12 la... de la préfecture. En tout cas, ils étaient... ils étaient là.

13 Donc, moi personnellement, je ne... je ne suis pas en mesure de... de... de dire
14 exactement là où ils étaient, mais on les voyait là. Donc, on les voyait dans ce...
15 dans... dans cette zone-là. On les voyait là.

16 Et puis, bon, après, pendant... pendant l'événement de... de l'assassinat de... de
17 M. Djido Saleh, à ce moment-là — donc, c'est un peu une autre étape —, à ce
18 moment-là, il y avait déjà la présence de la MISCA. Et je crois que, au niveau de... de
19 la préfecture et de la sous-préfecture, je pense que... et au niveau de la gendarmerie,
20 je... je pense que les services de l'État ont commencé déjà à... à reprendre, même si ce
21 n'était pas avec un... un rythme normal, mais il y avait quand même... donc les
22 services commençaient à... à reprendre. Voilà.

23 Et puis... Et puis, il y avait aussi les... les éléments de M. Yekatom, beaucoup plus
24 maintenant vers... vers Socatel. Voilà, donc vers Socatel.

25 Voilà comment je peux répondre à cette question.

26 Q. [12:14:22] Peut-être ma question n'était-elle pas très claire ? À quelle distance
27 étaient-ils ou quelle était la distance entre l'endroit où M. Saleh a été tué et le
28 bâtiment de la Socatel ? Quelle était la distance entre les deux ?

1 R. [12:14:41] Merci.

2 Monsieur le Président, bon, cette distance, on peut l'estimer... je... je peux l'estimer
3 entre... 100... 200 mètres, 200 mètres, entre 200 et 300 mètres, voilà.

4 Q. [12:15:14] Pendant cette période, c'est-à-dire le moment où vous invitez
5 M. Yekatom à la réunion jusqu'au meurtre de Djido Saleh — et la Chambre a appris
6 dans le cadre d'une déposition que c'était survenu le 14 février... le 20 février 2014 —,
7 où est-ce que... où se trouvaient les... les bases de M. Yekatom, les hommes de
8 M. Yekatom autour de cette période-là ?

9 R. [12:15:56] Monsieur le Président, je n'ai pas bien saisi la question, je vous en prie.
10 Excusez-moi. Si on pouvait... Si on peut reprendre la question.

11 Q. [12:16:10] Oui.

12 Ma question était celle-ci : les bases des hommes de M. Yekatom, où étaient-elles
13 pendant la période où ils se trouvaient à Mbaïki ? C'est-à-dire à partir du moment où
14 vous l'avez rencontré pour la première fois, vous les avez rencontrés la première fois
15 à la... à la... l'église Sainte-Jeanne... Jeanne D'Arc, où étaient-ils situés à Mbaïki, où
16 étaient-ils basés à Mbaïki ?

17 R. [12:16:39] Merci.

18 Monsieur le Président, par rapport à cette question, pendant que, tout à l'heure, j'ai
19 dit il faudrait faire un peu la part des choses, parce que lorsqu'on a terminé la... la
20 réunion de... de Jeanne D'Arc et que, après... après le discours, après la réunion à la
21 gare de Mbaïki, où tout le monde avait regagné sa maison. Et donc, les éléments de
22 Yekatom, ils ont occupé à peu près là où se trouvaient les éléments de la Séléka.
23 Donc, ils ont occupé cet espace-là, donc Socatel, et puis l'espace de la gendarmerie,
24 de... de la sous-préfecture, et cetera. C'est... Donc, ils étaient là. Ils étaient là. Donc, on
25 les voyait là. Moi-même, quand je passais, je les voyais là, dans cette zone-là.

26 Et puis, après, la deuxième étape, après, il y a... il y a la MINUSCA... il y a la MISCA,
27 il y a la MISCA. Après, les services de la préfecture, de la sous-préfecture, de la
28 gendarmerie ont commencé progressivement à fonctionner. Et donc, du coup, moi, je

1 les voyais beaucoup plus au niveau de la Socatel. Voilà.

2 Q. [12:18:17] Vous n'avez pas entendu dire qu'ils avaient une base à Baguirmi ?

3 R. [12:18:29] Merci, Monsieur le Président.

4 Bon, une base à Baguirmi, ça, je n'ai pas cette information, ni je ne connais... je... je
5 n'avais pas la connaissance de... du fait que M. Yekatom, ils avaient une base. Une
6 base veut dire que là où ils se rassemblaient en grand nombre ou bien ils faisaient
7 leur réunion, mais c'était... c'était... je pense, c'était beaucoup plus au niveau... au...
8 au niveau de la Socatel, là.

9 Q. [12:19:06] Est-ce que vous avez entendu dire qu'ils avaient une base en face du
10 centre de jeunes à Demo (*phon.*) ?

11 R. [12:19:18] Merci, Monsieur le Président. Ça, je n'ai aucune information là-dessus.

12 Q. [12:19:30] Jean-Joseph Bongoma, est-ce que ça vous dit quelque chose ?

13 R. [12:19:39] Merci, Monsieur le Président.

14 Dans... Dans la vidéo où on présentait les... les différentes personnalités qui ont pris
15 part à la réunion de... de Sainte-Jeanne D'Arc, j'avais montré M. Jean-Josepha
16 Bongoma. C'est Jean-Josepha Bongoma qui était, à cette époque, l'un des adjoints au
17 maire, je crois, l'un des adjoints au maire à la mairie de... l'un des adjoints au maire
18 de Mbaïki, oui.

19 Q. [12:20:25] Avez-vous jamais eu l'occasion de lui parler de la présence anti-balaka à
20 Mbaïki ?

21 R. [12:20:39] Merci, Monsieur le Président.

22 Bon, M. Jean-Joseph Bongoma, je... je le connais, hein. Je le connais, je connais sa
23 famille, je le connais en tant que adjoint au maire. Et je pense que, après... après, c'est
24 lui qui est devenu maire titulaire, je... je... je ne me souviens pas. Donc, c'est un
25 monsieur que... que j'ai rencontré, mais parler avec lui, à une occasion donnée, des
26 Anti-balaka, non, non, non, moi, je ne me souviens pas.

27 Bon, peut-être... Bon, lui, lui, il était à la réunion de... de Jeanne D'Arc. Et dans... dans
28 certaines réunions qu'on organisait, lui... lui aussi, il était là. Donc... Mais pour dire

1 que avec lui comme ça, m'entretenir avec lui comme ça, à deux, non, non, non, moi,
2 je ne... je pense que non.

3 Q. [12:21:45] Avez-vous jamais discuté avec Djido Saleh de la présence des
4 Anti-balaka à Mbaïki avant son décès inopportun ?

5 R. [12:21:58] Merci, Monsieur le Président.

6 Avec M. Saleh Djido, on n'a pas... on n'a pas échangé à deux comme ça sur... sur la
7 présence de M. Yekatom et de ses éléments, comme ça, sauf, bon, à l'occasion de ces
8 réunions-là, hein, des... des réunions avant... avant son décès, avant sa mort. Et donc,
9 lorsqu'on... lorsqu'on organisait des... des réunions, lui en tant que... en tant que
10 autorité, en tant que adjoint au maire, il était aussi là.

11 Q. [12:22:43] Très bien. Je vais vous montrer une vidéo. Elle se trouve à
12 l'intercalaire 2, CAR-OTP-00002245. C'est une vidéo qui est en sango et en français.

13 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:23:08] Dans la mesure du possible, nous
14 aimerions bien qu'il y ait une interprétation de la portion française en anglais.

15 Q. [12:23:17] Mais je crois comprendre que vous parlez et sango et français. Donc,
16 vous devriez être en mesure de suivre sans difficulté.

17 Je vais vous poser quelques questions, après avoir visionné ce... ce... cet extrait vidéo.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:41] Est-ce que nous
19 avons une traduction pour les interprètes ?

20 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:23:45] Je crois qu'on... une copie a déjà été
21 remise aux interprètes. C'est un très court extrait, il est très clair.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:53] Je m'adresse aux
23 interprètes de cabine anglaise, maintenant.

24 Je vous invite à faire de votre mieux. M. Vanderpuye nous dit que c'est très court et
25 très clair.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:24:06] Je parle de la partie française.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:09] Merci infiniment.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:24:11] Très bien. Nous allons donc diffuser

- 1 un très court extrait, de 01:04 à 02:24.
- 2 Je vois que M^e Dimitri est de bout.
- 3 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:24:26] C'est simplement pour vous aider.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:29] C'est ce que je me
- 5 disais. Je ne pouvais pas imaginer qu'il y ait une objection.
- 6 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:24:36] Il existe une transcription dans Nuix. La
- 7 transcription porte la référence ERN suivante : 0000-2278.
- 8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:24:48] Eh bien, voilà, c'est très utile. Merci.
- 9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:24:53] Est-ce que vous pouvez nous
- 10 confirmer s'il s'agit de CAR-OTP ou CAR-D29 ?
- 11 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:24:59] CAR-OTP.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:25:02] Je m'adresse aux
- 13 interprètes maintenant : est-ce que... est-ce que vous l'avez devant vous ? Veuillez
- 14 nous confirmer, s'il vous plaît.
- 15 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:25:43] Dans l'intervalle, pourriez-vous simplement
- 16 répéter le... l'horodatage de l'extrait ?
- 17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:25:51] Bien sûr.
- 18 C'est à partir de 01:04 à 02:24.
- 19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:26:01] Je m'adresse au interprètes : la
- 20 transcription se trouve à... au canal « *Evidence 1* ».
- 21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:26:07] Bien. Alors, nous
- 22 pouvons commencer.
- 23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:26:10] Merci... Merci à tous.
- 24 Je pense que nous pouvons la diffuser.
- 25 Les interprètes, vous êtes prêts ?
- 26 Très bien. Nous allons la diffuser maintenant.
- 27 (*Diffusion de la vidéo*)
- 28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:26:45] Nous n'avons pas

1 d'interprétation, il faudra recommencer depuis le début.

2 Maître Dimitri ? Non ?

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:27:13] Il suffit d'interpréter la portion
4 française, c'est tout ce qui nous intéresse.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:27:19] Donc, ne vous
6 inquiétez pas, les interprètes. Laissez jouer ou passer la... la partie en sango. Et
7 lorsqu'il y aura une... la portion française, eh bien, je vous demande de l'interpréter.
8 Il faudra recommencer depuis le début, s'il vous plaît.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:27:36] Bien sûr, Monsieur le Président.

10 *(Diffusion de la vidéo)*

11 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-0000-2245,*
12 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
13 *française]*

14 « INI : Je leur dis qu'on est *[incompréhensible, 00:01:35]*. Eh. Ça nous ... eu peur ... ça
15 nous fait peur, ça nous fait peur ... ça nous fait peur parce que mais on est dans le
16 risque total, dans un risque total. Bon, comme nous sommes des responsables,
17 exemple moi, je suis le 2^e adjoint au maire, je suis en une fondation, je suis ...
18 fondation de ce pays. Que j'aille où ? Aller où ? Non. Je ne peux pas, je suis dans
19 mon pays et ... je suis Musulman, je suis Musulman. Et donc ... j'appelle à la ... aux
20 communautés internationales, il faut protéger, protéger les Musulmans et protéger
21 les Chrétiens sans distinguer. C'est-à-dire ... on a *[phon.]* fatigué de cette guerre que
22 nous ne savons pas là où il *[phon.]* vient. On a *[phon.]* fatigué. »

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:29:06]

24 Q. [12:29:06] Vous avez reconnu M. Saleh dans cette vidéo, n'est-ce pas ?

25 R. [12:29:15] Merci, Monsieur le Président.

26 Oui, oui, je reconnais M. Saleh, M. Saleh Djido. Oui, oui.

27 Q. [12:29:25] Est-ce que vous avez reconnu l'endroit où il se trouve ?

28 R. [12:29:36] Merci, Monsieur le Président. Bon, l'endroit... je pense que c'est... c'est

1 peut-être... ça ressemble un peu aux... aux maisons qui sont... enfin qui... qui sont
2 au... en face, non loin de la... de la mosquée de Baguirmi... de la mosquée de
3 Baguirmi. Voilà. Donc, juste... au bord de la grand-route, le goudron-là. Donc, ça
4 ressemble un peu.

5 Q. [12:30:22] On voit au début de la vidéo qu'il reprend les pages d'un document
6 noir... d'un Coran brûlé.

7 R. [12:30:48] Merci, Monsieur le Président.

8 Bon, moi, je... je ne vois pas très bien, et... bon... Je vois des papiers, mais je suis
9 incapable de... de confirmer que c'est... c'est un Coran brûlé. Et puis, je ne sais même
10 pas à quelle occasion, on a pris... on a pris cette image-là, hein ? Mais le contexte, je
11 ne le sais pas. Mais moi, je vois des papiers, je vois des papiers, et puis, comme si
12 c'est une écriture arabe. Mais est-ce que c'est... est-ce que c'est... est-ce que c'est... un
13 Coran brûlé ? Ici là, maintenant, je ne peux pas le... le savoir.

14 Q. [12:31:34] D'accord. Pourquoi pas. Ce qu'il dit dans la vidéo, c'est qu'il est
15 centrafricain et qu'il est musulman, et où doit-il allé ?

16 Vous avez déclaré lors de l'interrogatoire principal, qu'il a choisi de rester à Mbaïki.
17 C'est l'information que vous aviez. Et c'est la raison pour laquelle il a été tué, n'est-ce
18 pas, Monsieur ?

19 R. [12:32:10] Merci, Monsieur le Président. C'est vrai que l'information que j'ai reçue,
20 c'est que M. Djido il a dit... il a dit à plusieurs... bon, à plusieurs occasions, mais que
21 lui, que lui, il est... il est centrafricain, qu'ici, c'est son pays. Mais pour nous, c'était
22 normal, parce que, pour nous, ce n'était pas étonnant qu'il le dise. Et puis, pour nous,
23 c'était juste, parce que, disons, dire que M. Djido est un Centrafricain, que Mbaïki,
24 c'est son pays, que c'est sa... que c'est son village, pour nous, c'était... c'était normal.
25 Donc... En tout cas, de... de notre côté, de l'évêché, de la plateforme, ce n'est pas... ce
26 n'était pas un problème.

27 Alors, maintenant, la deuxième partie de... de la question : est-ce que c'est... c'est à
28 cause de cela qu'il a été tué ? Bon, ça, je n'ai pas vraiment de... disons, de réponse

1 comme telle à donner. Donc... Mais je sais, ce que je peux dire ici, c'est quoi ? C'est
2 que lorsque... lorsque les... lorsque les... les musulmans, la grande partie des
3 musulmans ont quitté par rapport à l'arrivée de ces camions qui étaient envoyés, et
4 donc, selon les informations que, moi, j'ai reçues, c'est que M. Djido, il a fait le choix,
5 il a refusé de partir. Et selon même ces informations que j'ai reçues, ceux qui... ceux
6 qui étaient... étaient là, ont... ont dit que, voilà, il y a la femme de Djido qui serait
7 enceinte... qui serait enceinte en ce moment avec... avec ses enfants, ils voulaient
8 monter ou bien ils étaient déjà dans le camion, et donc, Djido les a empêchés de... de
9 partir. Donc, il a ramené... il a ramené ses... sa femme. Il a fait descendre sa femme et
10 ses enfants du... du camion. Donc... Et il a dit que non, lui, il est centrafricain, donc,
11 il est hors de question de partir. Voilà. Ça, ça fait partie des informations que, moi,
12 j'ai reçues par rapport à M. Djido.

13 Q. [12:35:10] Ma question était peut-être mal tournée. Mais seriez-vous d'accord pour
14 dire que, s'il était parti, il n'aurait pas été tué devant la gendarmerie en février 2014 ?

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:35:26] Merci, Monsieur le Président.

16 C'est hypothétique, spéculatif, voyant les faits, parce qu'il serait passé, si jamais...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:35:35] Je sais pourquoi
18 vous dites ça. Je sais. Mais le...

19 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:35:40] Je peux l'amener différemment.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:35:43] Ben, allez-y, essayez,
21 oui.

22 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:35:46]

23 Q. [12:35:46] Vous dites que les musulmans ont quitté Mbaïki volontairement, et
24 votre déposition directe, hein, lors de... de l'interrogatoire de ma collègue, ici, de
25 l'autre côté, en face de moi... est-ce que vous considérez les circonstances que
26 raconte M. Saleh ici sont volontaires, témoignent d'une volonté ?

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:36:13] On va laisser passer.
28 On va laisser passer. On a un témoin très intelligent qui peut faire le distinguo, qui

1 peut faire la part des choses.

2 Q. [12:36:22] Donc, Monsieur le témoin...

3 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:36:24] Pardonnez-moi, Monsieur le Président, mais
4 c'est juste que... le terme « volontairement », « volonté ».

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:36:30] Oui, c'est vrai, c'est
6 vrai. Je pense que « la volonté », le terme « volonté » n'a pas été utilisé.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:36:38]

8 Q. [12:36:38] Alors, je pose la question : est-ce que vous considérez, Monsieur le
9 témoin, que les musulmans ont quitté Mbaïki volontairement, en février 2014 ? Vous
10 considérez, que tous ces musulmans à Mbaïki sont montés dans ces bus de manière
11 volontaire ?

12 R. [12:36:55] Merci, Monsieur le Président.

13 Bon, moi, je... je ne sais pas si moi, j'ai utilisé le mot « volontaire » ; je ne crois pas.
14 Bon, franchement, dans ce contexte-là, je ne sais pas si... s'il fallait... il fallait... il fallait
15 choisir volontairement de partir, parce que je ne connais pas comment ces convois
16 étaient organisés, parce qu'il y a des camions qui sont... qui sont venus et qui sont
17 arrivés à Mbaïki. Et selon mes informations, ces camions seraient venus de loin,
18 seraient venus du Tchad. Alors, si des camions viennent de loin avec... avec l'état des
19 routes, avec tout ce que cela peut comporter comme dépenses, comme
20 investissements, alors, si les camions arrivent à Mbaïki et rentrent bredouilles, je ne
21 sais même pas. Ça veut dire que les choses seraient déjà plus ou moins préparées,
22 parce que quand les camions sont arrivés, alors, il y a beaucoup de gens qui... qui
23 sont montés à bord de ces camions. Et selon mes informations, les informations que
24 j'ai reçues, on m'a dit que M. Djido, lui, il a déclaré qu'il ne pouvait partir, voilà
25 pourquoi il a demandé à sa femme et à ses enfants qui seraient déjà dans ce
26 camion-là de descendre ou bien lui-même, il les a fait descendre. Voilà, c'est ce que je
27 peux dire par rapport à cette question.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:38:45] Il a répondu. Il a répondu. À moins,

1 Monsieur le Président, que vous vouliez... vous vouliez compléter ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:38:54]

3 Q. [12:38:54] Monsieur le témoin, ces musulmans qui sont partis, est-ce qu'il
4 considérait Mbaïki et ses alentours comme leur maison, leur... le lieux où ils
5 résidaient, chez eux, quoi ?

6 R. [12:39:10] Merci, Monsieur le Président.

7 Ces musulmans qui étaient partis, effectivement, ils considéraient Mbaïki et les
8 villages environnants qu'ils ont laissés, ils considéraient ces... ces localités comme
9 leur territoire, comme leur terroir. Donc, voilà pourquoi j'ai... j'ai dit hier ou avant
10 hier qu'il y avait des musulmans qui demandaient à certains non-musulmans de... de
11 veiller sur leur maison. Donc, ils confiaient leur maison à certains individus
12 non-musulmans, parce que s'ils confient... si quelqu'un confie, il dit : « Est-ce que tu
13 peux veiller sur sa maison ? », c'est-à-dire que c'est aussi pour dire qu'il y a... il y a
14 espoir, un jour, de... de retourner.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:40:06] On va s'en tenir là,
16 Monsieur Vanderpuye, je crois.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:40:15] D'accord.

18 Merci, Monsieur le Président.

19 J'ai un dernier, un dernier, un dernier sujet.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:40:18] Allons-y.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:40:20]

22 Q. [12:40:20] Et ça a trait à comment vous avez... vous êtes arrivé à organiser la
23 réunion du 13... du 30 janvier 2000... 2013. Vous dites, je crois, que c'est — et c'était
24 lors du premier jour de votre déposition. C'est à la transcription 293, je crois, à la
25 page 63, lignes 5 et suivantes. Et vous dites que vous souhaitiez récupérer le numéro
26 de téléphone de M. Yekatom. Et vous dites : « Je ne sais pas comment je l'ai eu, mais
27 je l'ai cherché, c'est sûr. Je souhaitais avoir ses coordonnées, je l'ai contacté. » Et il a
28 accepté de vous rencontrer à Pissa.

1 Donc ma question, c'est : pourquoi souhaitiez-vous ou avez-vous cherché à avoir les
2 coordonnées de M. Yekatom ?

3 R. [12:41:27] Merci, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges. Oui,
4 parce que M. Yekatom, d'abord, un, je ne le connaissais pas. Il se trouve que je ne le
5 connaissais pas. Donc l'information que j'ai eue, que... que le... que le responsable
6 de ce groupe qu'on appelait Anti-balaka, hein, qui était à Pissa... à Pissa, donc leur
7 responsable, c'était M. Rombhot. Et donc, voilà.

8 Bon, pour... pour pouvoir... pour pouvoir acter notre... notre initiative de pouvoir
9 rencontrer les... les... les deux leaders, donc le colonel des Séléka qui était déjà là,
10 pour lui c'était facile, mais pour M. Yekatom, il fallait... il fallait d'abord lui parler
11 parce qu'on ne sait pas comment lui, il allait réagir. Donc, il fallait... il fallait lui
12 parler, il fallait... il fallait des réunions, il fallait quand même une rencontre préalable
13 pour sonder un peu son intention et puis pour avoir aussi son accord. Est-ce qu'il
14 était d'accord ? Est-ce qu'il pouvait souscrire à notre... à notre démarche ?

15 Et comme j'ai dit ici, je ne me souviens pas comment j'ai fait pour trouver son
16 contact, mais vous savez, lorsqu'on veut quelque chose, on cherche, hein.

17 Et donc, moi j'ai cherché, j'ai cherché, et finalement j'ai trouvé son contact, parce qu'il
18 fallait absolument être en contact avec lui. Et j'ai d'abord parlé avec lui au téléphone
19 et il était d'accord de nous rencontrer à Pissa.

20 Q. [12:43:40] Et quel était le rapport entre la présence de M. Yekatom à Pissa et votre
21 situation à Mbaïki pour que vous ayez besoin de le contacter ?

22 R. [12:44:01] Merci, Monsieur le Président.

23 Dans ma déposition, la plupart du temps, j'ai insisté sur le climat psychologique qui
24 régnait à Mbaïki. C'était un climat de peur, d'inquiétude. Et ça, c'était lié au contexte
25 général. Parce qu'il ne faudrait pas oublier ce qui se passait, les informations qui
26 nous parvenaient des autres localités de... de Centrafrique, des informations qui
27 nous parvenaient. Et puis aussi, il ne faudrait pas oublier la situation à... à Boda.
28 Donc voilà, et puis les incidents qui se produisaient aussi dans les villages

1 environnants, où il y a... où il y a affrontement entre... entre les non-musulmans et
2 les musulmans. Donc, nous avons tenu compte de tous ces paramètres pour... pour
3 envisager, au niveau de notre plate-forme, la nécessité de... de... de proposer un
4 espace d'écoute et de dialogue entre ces deux... entre ces deux présences, entre ces
5 deux forces en présence, parce qu'il y avait les Séléka à Mbaïki et il y avait
6 M. Yekatom et ses éléments à Pissa. Donc Pissa, c'est... c'est moins de... Je ne sais
7 pas... 30 minutes, on arrive à... à Mbaïki. Alors, donc, c'était par rapport à tout ça que
8 nous avons vu la nécessité de faire cette démarche.

9 Q. [12:46:05] Vous avez contacté M. Yekatom parce que M. Yekatom aurait pu avoir
10 une influence sur la situation sécuritaire à Mbaïki ; c'est la raison pour laquelle vous
11 l'avez appelé, n'est-ce pas ?

12 R. [12:46:25] Merci, Monsieur le Président.

13 Bon, avoir une influence sécuritaire à Mbaïki, peut-être non. Mais... Mais ils étaient
14 là, ils étaient à Pissa. Ils étaient à Pissa. Donc, ils étaient à Pissa, et puis... vraiment,
15 c'était... on était tout le temps dans cette... dans ce sentiment de peur là. Donc... parce
16 que, bon, nous on ne sait pas... nous on n'est pas Dieu pour savoir ce qui pouvait
17 advenir. Mais quand même, je pense qu'il y a des choses qu'on peut voir, et puis, on
18 voit que, non, ce n'est pas bon, mais il fallait faire quelque chose.

19 Et nous, en tant que plate-forme interreligieuse, notre objectif, notre mission
20 fondamentale, la raison d'être de notre plate-forme interreligieuse que j'ai dit ici,
21 c'était de prévenir la paix, c'était de prévenir la paix, la cohésion sociale pour que
22 Mbaïki ne devienne pas, disons, une zone de... de conflits, d'affrontements. Voilà.
23 Donc, c'est... c'est justement par rapport à ça que... que nous avons décidé de nous
24 mettre en contact avec ces différents leaders, avec ces différentes forces en présence.
25 Donc, c'était ça. C'était vraiment la motivation. Et nous, on est restés sur cette
26 motivation-là.

27 Q. [12:48:06] Est-ce que vous avez d'autres...

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:48:10] Non, je crois qu'il a

1 couvert votre question.

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:48:15] J'ai peut-être un angle différent

3 là-dessus.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:48:19] Oui, c'est toujours

5 bien les angles différents, hein ? On a entendu ce matin.

6 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:48:23]

7 Q. [12:48:23] Vous dites avoir... que vous aviez des informations en provenance de
8 Mbaïki sur des événements ou des choses qui se passaient dans d'autres coins du
9 pays ; mais c'est un peu un... un mystère, n'est-ce pas ? Quelle information aviez-
10 vous, si vous pouviez nous le dire ? Quelle information aviez-vous sur ce qui se
11 passait dans les autres coins du pays qui vous inquiétait pour Mbaïki, qui vous a
12 poussé à appeler M. Yekatom ? Quelle était cette information dont vous disposiez ?

13 R. [12:48:59] Merci, Monsieur le Président.

14 Bon, on n'était pas au courant de toutes les informations ; ça, c'est sûr, parce que nos
15 moyens aussi étaient limités. Mais ce qui se passait, je crois, du côté de Batangafo, du
16 côté de... de... de... disons, de Bossangoa, et cetera, et même avec... avec l'événement
17 de... du 5 décembre... du 5 décembre 2013 à Bangui, où on nous disait qu'il y avait
18 affrontements entre les Séléka... entre les éléments de la Séléka avec les éléments des
19 Anti-balaka. Voilà.

20 Donc, on était là et on avait ces informations. Et... du coup, pour la population, parce
21 que la population, M. Yekatom et M.... et ses éléments, la population de Mbaïki les
22 appelait les Anti-balaka, que c'est les Anti-balaka qui sont à Pissa, qui sont à la porte
23 de Mbaïki. Voilà. Et ce qui se passait à... à Mbata, par exemple, à Bangui-Bouchia, à
24 Bouchia, l'information que la population qui était à Mbaïki avait : les Anti-balaka ont
25 attaqué les musulmans — les Anti-balaka.

26 Donc, toujours les Anti-balaka ont attaqué les musulmans. C'était... Ça, c'étaient les
27 informations qu'on recevait. Et donc, ça, ça a alimenté vraiment le climat de... de
28 peur et d'inquiétude. Donc, pour les gens, s'il y a eu attaque entre les... les Anti-

1 balaka et les musulmans, ou entre les... donc, probablement, ça pourrait être le cas de
2 Mbaïki. Et donc, on était là. Et donc, nous avons essayé de... de dire, bon, mais il
3 faudrait qu'on fasse quelque chose, il faudrait qu'on essaie de faire quand même
4 quelque chose pour... pour éviter cette éventuelle attaque ou bien affrontement. Je
5 pense que c'est important aussi de... qu'on puisse venir compte de l'actualité, de... de
6 ce qui se passe dans d'autres localités ou des informations qu'on reçoit. Donc, pour
7 nous, c'était important de tenir compte de... de tout ça.

8 Q. [12:51:37] Et pour prendre en compte tout ça, M. Yekatom est le seul chef anti-
9 balaka que vous avez invité à votre réunion à Mbaïki le 30 janvier 2014 ; c'est bien
10 ça ? Aucun autre chef anti-balaka responsable, commandant anti-balaka dans la
11 région ; c'est bien ça, Monsieur ?

12 R. [12:52:04] Merci, Monsieur le Président.

13 Oui, c'était M. Yekatom... M. Yekatom qu'on a... Parce que nous, c'était beaucoup
14 plus par rapport à Pissa. Et donc, à Pissa, nous, nous avons compris que les éléments
15 qui étaient basés, les éléments, disons, anti-balaka qui étaient basés à... à Pissa,
16 c'étaient des éléments de M. Yekatom. Donc, il fallait entrer en contact avec leur chef.
17 Et ce chef-là nous avons... nous avons découvert que c'était M. Yekatom.

18 Q. [12:52:49] Bien. Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

19 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:52:52] Monsieur le Président, je n'ai pas
20 d'autres questions.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:52:55] Merci beaucoup. Les
22 représentants des victimes n'ont pas de questions, non plus, je suppose.

23 Maître Dimitri, je ne veux pas vous presser. Je crois que vous devez appeler votre
24 client ?

25 Si je peux me permettre une suggestion pour... par équité vis à vis de vous et de
26 votre client, ce serait de prendre la pause maintenant, n'est-ce pas ?

27 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:53:20] Monsieur le Président, si vous êtes d'accord,
28 si la Chambre est d'accord et que vous me donnez 15 minutes maximum, je peux

1 revenir avec un réponse.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:53:33] Ah bah, on va faire
3 comme ça. Très bien. 15 minutes. Et faites-nous... faites-nous savoir, hein ? Que
4 personne ne s'éloigne de trop, restez tout près. Et faites-nous savoir comme vous
5 pourrez quand vous serez prêts.

6 M^{me} L'HUISSIÈRE : [12:53:51] Veuillez vous lever.

7 *(L'audience est suspendue à 12 h 53)*

8 *(L'audience est reprise en public à 13 h 09)*

9 M^{me} L'HUISSIÈRE : [13:09:26] Veuillez vous lever.

10 Veuillez vous asseoir.

11 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:09:48] Maître Dimitri, vous
13 avez eu l'occasion de discuter avec votre client.

14 M^e DIMITRI (interprétation) : [13:09:56] Effectivement, merci, Monsieur le Président.
15 Nous n'avons pas de questions supplémentaires.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:10:03] Merci beaucoup.

17 Eh bien, cela signifie, Monsieur le témoin, que votre déposition est terminée.

18 Au nom des juges de cette Chambre, nous tenons à vous remercier d'avoir pris le
19 temps de venir à La Haye afin de témoigner devant cette Cour pendant
20 pratiquement trois jours.

21 Et merci d'avoir répondu patiemment à toutes les questions. Merci beaucoup. Nous
22 avons besoin de témoins comme vous qui soient disposés à venir témoigner pour
23 nous aider dans notre quête de la vérité.

24 Nous vous souhaitons un bon retour chez vous.

25 LE TÉMOIN : [13:10:34] Merci, Monsieur le Président. Merci à chacune et à chacun.
26 Merci beaucoup.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:10:41] Nous en aurons ainsi
28 terminé.

- 1 Nous allons reprendre demain à 9 h 30 avec le D30-4848.
- 2 M^{me} L'HUISSIÈRE : [13:10:58] Veuillez vous lever.
- 3 (*L'audience est levée à 13 h 10*)